

Chapitre 4

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Contenu

Résumé.....	165
Résumé des résultats	166
Constatations clés.....	168
Constatations détaillées.....	170
Annexe I – Étendue et objectif des travaux de suivi.....	193
Annexe II – État des recommandations découlant des audits de performance déclaré par les ministères, commissions ou organismes.....	194
Annexe III – Liste des recommandations découlant des audits de performance non mises en œuvre pour les rapports examinés en 2018.....	195
Annexe IV – Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans.....	199
Annexe V – Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2014.....	209

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Résumé

Cette année, nous avons fait un suivi des chapitres de 2014, de 2015 et de 2016 et de certains autres

4.1 Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance. À notre avis, il est important que les députés et les contribuables soient suffisamment informés pour évaluer les progrès du gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations.

4.2 Un de nos objectifs stratégiques est que les ministères, les commissions et les organismes acceptent et mettent en œuvre toutes nos recommandations découlant des audits de performance. Dans le présent chapitre, nous faisons état des mises à jour que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne nous ont fournies sur l'état des recommandations des audits de performance formulées dans nos rapports de 2014, de 2015 et de 2016. Pour de plus amples renseignements sur l'étendue et l'objectif de nos travaux de suivi, veuillez consulter l'annexe I.

4.3 Cette année, nous avons effectué un suivi minutieux de nos recommandations découlant des audits de performance de 2014. Voici les projets inclus dans le rapport de 2014:

- *Interruption d'alimentation au centre de données;*
- *Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II.*

4.4 En outre, nous avons effectué un suivi minutieux des recommandations d'autres rapports sélectionnés, à savoir :

- *Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif – 2011;*
- *Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure – 2013;*
- *Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie – 2015.*

Note au Comité des comptes publics et au Comité des corporations de la Couronne

4.5 Nous encourageons les députés de l'Assemblée législative à prendre connaissance des recommandations découlant de nos audits de performance documentées dans le présent rapport, que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne n'ont pas mises en œuvre. Les prochaines réunions du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne sont l'occasion pour les députés d'examiner l'état de ces recommandations avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne concernés.

Résumé des résultats

4.6 Un résumé des résultats est présenté à la pièce 4.1.

Pièce 4.1 – Résumé des résultats

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Pourquoi est-ce important ?

- Nous auditons des domaines ayant une incidence sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick.
- Nous formulons des recommandations pour promouvoir un gouvernement responsable et viable.
- Lorsque les recommandations ne sont pas mises en œuvre, des risques existent et peuvent s'aggraver avec le temps.
- Le présent chapitre est un outil pour le Comité des comptes publics, le Comité des corporations de la Couronne et le public pour tenir les ministères et les organismes de la Couronne responsables.

Commentaires généraux :

- Les entités autodéclarent qu'elles ont mis en œuvre 66 % de nos recommandations découlant des audits de performance de 2014, de 2015 et de 2016.
- Nous avons vérifié les recommandations de nos rapports de 2014 et constaté que 71 % d'entre elles avaient été mises en œuvre.
- Des recommandations clés de notre rapport de 2011 portant sur les frais de bureau de circonscription des députés n'ont toujours pas été mises en œuvre.

De 75 à 100 % mises en œuvre : 4 entités

Agriculture, Aquaculture et Pêches <i>Associations de foires agricoles</i>	88 %	Service Nouveau-Brunswick <i>Interruption d'alimentation au centre de données</i>	* 75 %
Réseaux de santé Horizon <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	78 %	Transports et Infrastructure <i>Édifice du Centenaire</i>	100 %

De 50 à 74 % mises en œuvre : 10 entités

Développement de l'énergie et des ressources <i>Approvisionnement en bois des terres privées</i>	68 %	Santé <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	50 %
Développement de l'énergie et des ressources <i>Sylviculture</i>	71 %	Réseaux de santé Vitalité <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	60 %
Assemblée législative et Bureau du Conseil exécutif <i>Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif</i>	* 60 %	Énergie NB <i>Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II</i>	* 70 %
Commission des services d'aide juridique <i>Services du curateur public</i>	50 %	Opportunités NB <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	* 67 %
Santé <i>Salubrité des viandes – Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments</i>	74 %	Bureau du chef du service de l'information <i>Interruption d'alimentation au centre de données</i>	* 67 %

De 0 à 50 % mises en œuvre : 4 entités

Bureau du Conseil exécutif <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	* 0 %	Transports et Infrastructure <i>Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure</i>	* 25 %
Finances <i>Dette publique</i>	13 %	Développement social <i>Foyers de soins</i>	33 %

Remarque : Les données marquées d'un * ont été vérifiées par le VGNB. Toutes les autres données sont autodéclarées.

Constatations clés

Dans l'ensemble, 66 % de nos recommandations de 2014 à 2016 ont été mises en œuvre

Deux recommandations clés pour les frais de bureau de circonscription n'ont toujours pas été mises en œuvre

Les représentants élus devraient donner l'exemple en matière de reddition de comptes et de transparence

Du travail reste encore à accomplir sur le plan d'infrastructure à long terme

4.7 Nos résultats globaux montrent que les ministères, les commissions et les organismes ont mis en œuvre 66 % (102 sur 154) des recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans les rapports de la vérificatrice générale de 2014, de 2015 et de 2016.

4.8 La proportion des recommandations issues du rapport de 2014 qui ont été mises en œuvre était de 71 %.

4.9 Nous sommes déçus de signaler que deux des cinq recommandations formulées dans notre rapport de 2011 sur les frais de bureau de circonscription n'ont toujours pas été mises en œuvre. Les frais de bureau de circonscription des ministres ne sont toujours pas autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. Également, le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député de l'Assemblée législative, y compris les ministres, ne fait pas l'objet d'un rapport public.

4.10 Nous sommes d'avis que les députés de l'Assemblée législative et les représentants élus devraient donner l'exemple pour l'ensemble du gouvernement lorsqu'il est question de reddition de comptes et de transparence. Ces recommandations sont essentielles pour s'assurer que les députés de l'Assemblée législative sont tenus responsables des frais de leur bureau de circonscription, les plafonds de dépenses sont respectés et les dépenses sont transparentes. Cette absence de mise en œuvre et le retard prolongé sont préoccupants.

4.11 En 2012, nous avons exprimé des préoccupations à l'égard de la viabilité de l'infrastructure provinciale. En 2013, nous avons recommandé l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'infrastructure complet à long terme pour assurer la viabilité et la sécurité de toute infrastructure essentielle de la province.

4.12 Notre suivi de 2018 a révélé que le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'avait toujours pas pleinement mis en œuvre la recommandation. Deux des huit composantes de la recommandation ont été mises en œuvre et le Ministère continue de travailler à l'élaboration des éléments clés du plan. L'absence d'une rationalisation systématique des actifs demeure un point faible et le manque de discipline financière pourrait

éroder davantage la viabilité de l'infrastructure de la province.

Trois de nos dix recommandations à l'égard de la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II n'ont pas été mises en œuvre

4.13 Dans le cadre de notre suivi du chapitre de 2014 portant sur la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II, nous avons constaté qu'Énergie NB avait mis en œuvre sept de nos dix recommandations. Même si Énergie NB a déclaré que les trois recommandations restantes avaient été mises en œuvre, notre examen détaillé a révélé qu'elles ne l'avaient pas été. Les recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre touchent les domaines suivants :

- Recours à un processus d'appel d'offres;
- Utilisation des formats normalisés de l'industrie pour les contrats externes;
- Comparaison, à titre de référence, des taux du marché pour les services par les entrepreneurs.

4.14 La mise en œuvre de ces recommandations :

- renforcerait la position de négociation d'Énergie NB avec les promoteurs;
- favoriserait l'efficacité dans l'élaboration de contrats et assurerait que tous les éléments clés ont été inclus;
- pourrait réduire le coût des contrats.

Deux de nos sept recommandations sur l'interruption d'alimentation au centre de données n'ont pas été mises en œuvre

4.15 Pour notre audit de 2014 portant sur l'interruption d'alimentation au centre de données de Service Nouveau-Brunswick, les recommandations abordant le besoin d'un plan de continuité des activités de TI à l'échelle du gouvernement et d'un plan de reprise après sinistre n'ont pas été mises en œuvre. Par conséquent, il n'y a toujours pas de plans documentés pour restaurer les systèmes essentiels et reprendre les services de TI dans l'éventualité d'une défaillance de système importante.

Opportunités NB a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations, mais sept des 19 d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre

4.16 Nous avons constaté qu'ONB avait mis en œuvre 12 des 18 recommandations, soit une hausse par rapport à l'année précédente où nous avons signalé que seulement 4 des 18 l'avaient été. Notre recommandation formulée au Conseil exécutif n'a pas été pleinement mise en œuvre.

4.17 Nous n'avons pu confirmer la mise en œuvre de deux recommandations concernant le besoin d'une évaluation des actifs donnés comme sûreté pour l'aide financière et d'éléments probants appuyant la valeur des actifs lorsqu'une garantie personnelle est fournie. Même si ONB a des politiques en place pour donner suite à nos recommandations, nous n'avons pas trouvé de circonstances au moment de notre contrôle par sondages où les politiques s'appliqueraient. Nous ferons un suivi de ces recommandations à nouveau l'année prochaine.

4.18 D'autres recommandations importantes ne sont toujours pas mises en œuvre, dont :





- Établissement de rapports sur les résultats prévus et réels en matière de création d'emplois;
- Rationalisation des entités accordant de l'aide financière à l'industrie;
- Suivi et présentation d'un historique de 10 ans du rendement de l'aide accordée à l'industrie.




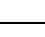






4.19 L'établissement de rapports sur les résultats prévus et réels en matière de création d'emplois représente une mesure de rendement clé pour qu'ONB soit tenu responsable de ses résultats en tant que principal organisme de développement économique du Nouveau-Brunswick. Nous sommes déçus de voir qu'aucun autre progrès n'avait été réalisé à l'égard de cette importante recommandation.

Constatations détaillées
















4.20 La pièce 4.2 donne un aperçu de l'état des recommandations par ministère, commission et organisme, selon le rapport et l'année. Ces informations permettent aux utilisateurs de rapidement évaluer lesquels parmi les ministères, commissions et organismes ont fait un bon travail quant à la mise en œuvre de nos recommandations, et ceux qui ne l'ont pas. La pièce 4.2 permet aussi de distinguer l'état d'avancement signalé par les ministères, commissions et organismes par rapport à celui vérifié par le VGNB. L'annexe II fournit des détails supplémentaires sur la mise en œuvre des recommandations par ministère, commission et organisme.

Pièce 4.2 – État de la mise en œuvre des recommandations

Légende	
	100 % des recommandations mises en œuvre
	De 75 à 99 % des recommandations mises en œuvre
	De 50 à 74 % des recommandations mises en œuvre
	Moins de 50 % des recommandations mises en œuvre

Ministère et nom du projet	Date de publication du rapport	État en 2018	
		Autodéclaré par le Ministère	Selon le suivi du VGNB
Agriculture, Aquaculture et Pêches <i>Associations de foires agricoles</i>	2016		S. O.
Commission des services d'aide juridique <i>Services du curateur public</i>	2016		S. O.
Santé <i>Salubrité des viandes – Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments</i>	2016		S. O.
Développement social <i>Foyers de soins</i>	2016		S. O.
Développement de l'énergie et des ressources <i>Approvisionnement en bois des terres privées</i>	2015		S. O.
Développement de l'énergie et des ressources <i>Sylviculture</i>	2015		S. O.
Finances <i>Dettes publiques</i>	2015		S. O.
Santé <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	2015		S. O.
Réseau de santé Horizon <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	2015		S. O.
Réseau de santé Vitalité <i>Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux</i>	2015		S. O.

Pièce 4.2 – État de la mise en œuvre des recommandations (suite)

Ministère et nom du projet	Date de publication du rapport	État en 2018	
		Autodéclaré par le Ministère	Selon le suivi du VGNB
Opportunités NB <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	2015		
Bureau du Conseil exécutif <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	2015		
Transports et Infrastructure <i>Édifice du Centenaire</i>	2015		S. O.
Énergie NB <i>Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II</i>	2014		
Service Nouveau-Brunswick <i>Interruption d'alimentation au centre de données</i>	2014		
Bureau du chef du service de l'information <i>Interruption d'alimentation au centre de données</i>	2014		
Transports et Infrastructure <i>Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure</i>	2013		
Assemblée législative et Bureau du Conseil exécutif <i>Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif</i>	2011		

Cinq recommandations de 2014 n'ont pas été mises en œuvre

Nous trouvons très regrettable que des recommandations d'il y a quatre ans ne soient toujours pas mises en œuvre

4.21 La pièce 4.3 présente un résumé des résultats par année. Les ministères, les commissions et les organismes nous ont déclaré avoir mis en œuvre 90 des 137 recommandations découlant des audits de performance, soit 66 %, formulées dans les rapports de la vérificatrice générale de 2015 et de 2016. Pour 2014, à la lumière des rapports des ministères, des commissions et des organismes et de notre propre examen de leurs évaluations, nous avons conclu que 12 de nos 17 recommandations, soit 71 %, ont été mises en œuvre. Les cinq recommandations restantes ont toutes été acceptées, mais n'ont pas encore été mises en œuvre. Nous trouvons très regrettable que des recommandations d'il y a quatre ans ne soient toujours pas mises en œuvre. L'annexe III donne une liste complète des

recommandations découlant des audits de performance qui n'ont pas été mises en œuvre selon les rapports que nous avons examinés en 2018.

Pièce 4.3 – Résumé de l'état des recommandations selon l'année

Année	Recommandations			Pourcentage de mises en œuvre
	Total	Mises en œuvre	Acceptées / non mises en œuvre	
2016	44	30	14	68 %
2015	93	60	33	65 %
2014 *	17	12	5	71 %
Total	154	102	52	66 %

* Toutes les données de 2014 ont été vérifiées par le VGNB. Les autres années incluent des données autodéclarées.

4.22 Dans la section suivante, nous fournissons des commentaires supplémentaires sur les projets pour lesquels nous avons effectué des travaux détaillés de suivi en 2018.

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

4.23 En 2011, nous avons présenté un rapport sur nos travaux portant sur les frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif. Nous avons relevé des questions qui avaient besoin d'être améliorées pour assurer une gestion et une reddition de comptes appropriées.

Pourquoi faire un suivi sept ans après un rapport de 2011 ?

4.24 Nous sommes déçus de signaler que deux des cinq recommandations formulées dans notre rapport de 2011 ne sont toujours pas mises en œuvre. Leur mise en œuvre est essentielle pour s'assurer que les députés de l'Assemblée législative soient tenus responsables des frais de leur bureau de circonscription. Les recommandations en suspens seraient un contrôle important pour faire en sorte que les plafonds de dépenses imposés par la législation soient respectés et que les dépenses des députés soient transparentes et responsables envers les contribuables.

Objectif de l'audit

4.25 L'objectif de notre travail était de :

Déterminer si les paiements aux membres du Conseil exécutif ou aux députés de l'Assemblée législative, y compris les allocations, les remboursements et les frais connexes, étaient appuyés de manière appropriée et respectaient les dispositions législatives, les règlements, les politiques et autres lignes directrices.

Conclusion de l'audit

4.26 Nous avons conclu que l'autorité pour les dépenses de bureau de circonscription était appropriée. Cependant, la politique et les lignes directrices pour assurer l'uniformité dans l'approbation, la comptabilisation et la présentation des dépenses de bureau de circonscription devaient être améliorées. Plus particulièrement, nous avons été préoccupés par les pratiques de gestion et les règles de fonctionnement suivies pour les dépenses de bureau de circonscription des ministres qui étaient payées par leurs ministères.

Deux importantes recommandations de 2011 ne sont toujours pas mises en œuvre

4.27 Nous avons formulé cinq recommandations à l'Assemblée législative et au Bureau du Conseil exécutif. Jusqu'à présent, seulement trois d'entre elles ont été mises en œuvre. Les deux recommandations en suspens sont abordées ci-dessous.

Frais de bureau de circonscription payés par la greffière

4.28 Nous avons recommandé que tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. (Recommandation 3.50)

Les frais de bureau de circonscription des ministres ne sont toujours pas autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier

4.29 Les mises à jour suivantes ont été reçues en 2018 de la part de l'Assemblée législative et du Bureau du Conseil exécutif, respectivement :

[Traduction] « *Nous continuerons de consulter les représentants du Bureau du Conseil exécutif pour aborder cette question, afin de travailler en collaboration pour mettre en œuvre cette recommandation. Il y a des questions budgétaires liées au niveau de financement pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés et des considérations pratiques relatives aux responsabilités supplémentaires des ministres du Cabinet. Il se peut que des révisions à la politique et aux lignes directrices qui en résultent soient effectuées en temps opportun une fois que les questions auront été pleinement étudiées.* »

« *Les modifications aux politiques et aux lignes directrices seront reportées jusqu'à ce que les questions budgétaires associées aux dépenses des bureaux de circonscription puissent être également traitées.* »

4.30 Nous demeurons préoccupés du fait que cette importante recommandation n'a pas été mise en œuvre parce qu'elle aiderait à assurer que les députés et les ministres respectent les lignes directrices en matière de frais de bureau de circonscription. Pour 2017-2018, les dépenses des bureaux de circonscription qui ont été communiquées publiquement étaient de l'ordre de 1,5 million de dollars. Cependant, il n'est pas possible de déterminer si c'est le montant total, car la partie que les ministres imputent à leurs ministères n'est pas connue.

Absence de rapports publics sur les frais de bureau de circonscription

4.31 Nous avons aussi recommandé que l'Assemblée législative publie un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère. (Recommandation 3.62)

Le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, y compris les ministres, n'est toujours pas rendu public

4.32 L'Assemblée législative a fourni la mise à jour suivante en 2018 :

[Traduction] « *Comme mentionné précédemment, un rapport public complet des frais de bureau de circonscription des députés sera publié lorsque tous les frais de bureau de circonscription de tous les députés, y compris les membres du Conseil exécutif, seront autorisés, payés et comptabilisés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. Dans l'intervalle, nous continuerons de consulter le Bureau du Conseil exécutif sur la faisabilité de présenter un rapport sur les dépenses supplémentaires engagées par les ministères.* »

4.33 Nous comprenons qu'il serait plus facile de mettre en œuvre cette recommandation si toutes les dépenses de bureau de circonscription étaient autorisées, payées, comptabilisées et présentées par le Bureau du greffier. Cependant, nous continuons de croire qu'un rapport public complet des frais de bureau de circonscription des députés est nécessaire pour une responsabilisation appropriée. Nous encourageons l'Assemblée législative à mettre en œuvre cette recommandation en coopération avec le Bureau du Conseil exécutif dès que possible.

Transports et Infrastructure

Plan à long terme pour la viabilité de l'infrastructure (2013)

La vérificatrice générale est préoccupée à l'égard de la viabilité de l'infrastructure

4.34 En 2012, la vérificatrice générale a soulevé ses préoccupations à l'égard de la viabilité de l'infrastructure provinciale. À la suite des constatations des audits en matière de l'entretien reporté sur les routes (2012) et de l'entretien reporté dans les écoles (2011 et 2005), la vérificatrice générale a souligné la nécessité de mettre en place un plan d'infrastructure complet à long terme pour assurer la viabilité et la sécurité de toute l'infrastructure essentielle, y compris les routes, les hôpitaux, les écoles et les ponts, tout en respectant les défis financiers auxquels le Nouveau-Brunswick est confronté.

4.35 En 2013, nous avons recommandé que le plan comprenne les éléments clés suivants :

1. rationaliser les actifs (c'est-à-dire les actifs considérés comme non essentiels sont mis hors service et cédés de manière appropriée);
2. appliquer une démarche budgétaire à long terme qui

- prévoit des sommes pour l'entretien en fonction du cycle de vie;
3. assurer une source protégée de financement au niveau de base qui est jugé nécessaire pour correctement entretenir les actifs en service;
 4. avoir un horizon de planification de 20 ans;
 5. établir un processus en vertu duquel les nouvelles immobilisations sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin et prévoit notamment la réinjection des économies découlant des actifs rationalisés dans les coûts d'entretien de la nouvelle immobilisation en fonction du cycle de vie;
 6. appliquer la stratégie et le système de gestion des actifs du Ministère à tous les actifs essentiels, ce qui favoriserait une approche axée sur l'établissement des priorités en fonction du cycle de vie au moindre coût pour tous les actifs essentiels;
 7. publier annuellement un rapport de rendement public qui présente notamment l'état réel des actifs essentiels comparativement aux cibles préétablies, et expliquer les raisons de tout écart significatif;
 8. mettre en place un processus ou un mécanisme pour faire en sorte que le Ministère fasse preuve de discipline financière à long terme (comme des modifications législatives, du financement prévu dans la loi ou des ententes contractuelles).

La mise à jour de 2018 du Ministère montre que certains progrès sont réalisés

4.36 Dans sa mise à jour de 2018, le Ministère a répondu que la recommandation n'a pas été mise en œuvre, précisant que :

[Traduction] « *Le MTI reconnaît l'importance d'un plan à long terme de l'infrastructure et a travaillé en vue de trouver une solution qui établit un équilibre entre le besoin de certitude et le besoin d'avoir la flexibilité lorsqu'il s'agit de réagir à des défis ou à des occasions qui ne sont pas connus à l'avance. (...) Le MTI analyse présentement différentes options et différents critères pour compléter les renseignements internes existants en vue d'établir une liste de candidats à un dessaisissement et envisage d'achever un processus en 2018-2019. (...) »*

4.37 Bien que le Ministère n'ait pas pleinement mis en œuvre la recommandation, il a mis en œuvre deux des huit éléments clés et continue de travailler à élaborer les

éléments restants. Au cours de la dernière année, le MTI a modifié la législation pour faciliter et rendre moins coûteuse la cession de biens excédentaires de la Couronne. Il a également achevé une analyse des méthodes de financement dédié utilisées par d'autres gouvernements.

La rationalisation systématique des actifs demeure une faiblesse

4.38 Le Ministère continue de retarder la mise en œuvre intégrale d'un plan qui fournirait une méthode systématique et fondée sur des données probantes pour recenser et mettre hors service des actifs d'infrastructure redondants. Il a invoqué la complexité du processus et le besoin de prendre une approche prudente pour obtenir l'appui du gouvernement et de la collectivité, comme raisons de ce retard.

4.39 Le Ministère a déterminé le financement minimal requis pour optimiser le cycle de vie de ses routes existantes avec les résultats produits par son modèle de gestion des actifs. Le Ministère n'a pas pleinement intégré les ponts et les ponceaux dans le modèle de gestion des actifs, en raison des limites du modèle d'optimisation actuel et de la complexité des structures des ponts.

Le financement à court terme des actifs à long terme se poursuit

4.40 Le gouvernement continue de financer à court terme (sur une base annuelle) l'entretien des actifs à long terme. Le recours à un système de gestion des actifs et à la modélisation n'a pas donné lieu à une source protégée de financement de base.

Le manque de discipline financière érode la viabilité de l'infrastructure provinciale

4.41 Le Ministère communique l'importance d'un plein respect du financement de la gestion des actifs au gouvernement; cependant, il ne dispose pas d'un processus ou d'un mécanisme en place pour assurer une discipline financière pour optimiser l'entretien de l'infrastructure à long terme. Ce manque de discipline financière risque d'éroder davantage la viabilité de l'infrastructure provinciale.

Énergie NB

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II (2014)

4.42 La vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick a examiné la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau (CPL), achevée en 2012, en deux étapes. La phase II de ce travail a été achevée en 2014 et avait l'objectif suivant :

Évaluer le caractère raisonnable des principaux éléments de coûts du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

4.43 Notre audit a conclu que les coûts principaux du projet de remise à neuf de la CPL étaient raisonnables dans l'ensemble. Par suite d'un contrôle par sondages et du recours à un expert, nous avons recensé des améliorations qu'Énergie NB pourrait apporter et avons formulé en tout dix recommandations dans les domaines suivants :

- approvisionnement;
- gestion des contrats;
- gestion active des risques liés aux principaux entrepreneurs.

Trois de nos dix recommandations n'ont pas été mises en œuvre

4.44 Nous avons constaté que sept de ces recommandations avaient été mises en œuvre et, même si certains progrès ont été accomplis par rapport aux trois recommandations restantes, ces dernières ne sont pas pleinement mises en œuvre. L'état de ces recommandations non mises en œuvre est abordé ci-après.

Pas de recours à des appels d'offres concurrentielles

4.45 Nous avons recommandé à « Énergie NB d'avoir recours au processus des offres concurrentielles pour tous les services d'ingénierie importants, même si la loi ne l'exige pas. » (Recommandation 2.51)

4.46 La réponse d'Énergie NB en 2018 a indiqué que cette recommandation avait été mise en œuvre, en précisant que :

« Suite à un processus d'appel d'offres, Énergie NB a attribué un contrat général de services d'ingénierie intégrant les besoins d'ingénierie pour les divisions de Production, de Distribution et de Transport. Pour le projet sur les options de Mactaquac :

- *Énergie NB a mis en place un processus d'évaluation afin d'identifier la firme d'ingénierie la mieux adaptée pour appuyer la phase de mise en œuvre du projet.*
- *Énergie NB a fait appel à divers services d'ingénierie pour la période de planification en faisant une demande d'expression d'intérêt à l'intérieur de trois catégories d'expertise spécifique. Particulièrement :*
 - *Ingénierie spécialisée en réaction alcalis-granulats*
 - *Ingénierie de conception détaillée*
 - *Ingénieur du propriétaire*
- *Là où un profil spécifique de spécialiste était exigé, nous avons identifié la firme la mieux adaptée pour répondre à la demande de service. Là où des services généraux d'ingénierie étaient exigés, nous avons choisi la firme qui offrait des services généraux d'ingénierie aux termes d'appels d'offre de service d'ingénierie. »*

4.47 La recommandation 2.51 demande à Énergie NB de lancer un appel d'offres concurrentielles pour l'acquisition de services d'ingénierie importants, qu'ils soient tenus d'être soumis à un appel d'offres en vertu de la loi ou non.

4.48 Nous avons examiné les documents suivants qu'Énergie NB nous a fournis :

- les résultats d'évaluation d'un appel d'offres en 2015;
- une demande d'expression d'intérêt en 2017 pour des services d'ingénierie liés au projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac.

4.49 L'appel d'offres de 2015 semble avoir répondu aux exigences de la recommandation. Cependant, lorsque nous avons examiné la demande d'expression d'intérêt de 2017, nous n'avons trouvé aucun élément probant qu'Énergie NB avait lancé un appel d'offres avant de sélectionner les promoteurs retenus. La demande d'expression d'intérêt était destinée à évaluer les qualifications techniques des promoteurs et n'a pas

évalué le prix. Par conséquent, nous considérons que cette recommandation n'a pas été pleinement mise en œuvre.

4.50 Bien que nous soyons d'accord avec Énergie NB que des qualifications techniques appropriées sont essentielles à la réussite d'un projet, nous croyons aussi qu'un appel d'offres concurrentielles aurait renforcé davantage la position de négociation d'Énergie NB avec le promoteur retenu.

Non-recours aux formats normalisés de l'industrie pour les contrats externes

4.51 Nous avons aussi recommandé à « *Énergie NB de recourir aux formats normalisés de l'industrie pour tous les contrats externes. La Fédération internationale des ingénieurs-conseils offre des modèles de contrat normalisés qui pourraient être employés.* » (Recommandation 2.60)

4.52 Dans sa réponse de 2018, Énergie NB a estimé que cette recommandation avait été mise en œuvre, en précisant que :

« Les services de la Chaîne d'approvisionnement ainsi que les services juridiques d'Énergie NB ont élaboré des modèles de contrat normalisés. Ces modèles sont régulièrement mis à jour selon les leçons retenues de projets précédents.

Pour le projet sur les options de Mactaquac :

- *Énergie NB a mis à jour un contrat normalisé pour les services d'ingénierie.* »

4.53 Énergie NB nous a informés qu'elle avait examiné les modèles normalisés disponibles sur le site Web de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et a trouvé qu'ils ne répondaient pas à ses besoins. Énergie NB a également indiqué que les modèles de contrats élaborés par les services juridiques d'Énergie NB et la chaîne d'approvisionnement d'Énergie NB étaient actualisés au besoin pour répondre aux exigences de contrats précis et faciliter l'amélioration continue.

4.54 Bien que l'élaboration interne des modèles d'Énergie NB permette de les adapter aux exigences précises des contrats, la recommandation ciblait l'adoption des modèles de contrat normalisés de l'industrie. Comme Énergie NB a déclaré que ses modèles élaborés en interne ne suivaient pas une norme

spécifique de l'industrie, la recommandation n'a pas été pleinement mise en œuvre.

Manque d'analyse comparative des taux du marché pour des services similaires

4.55 Nous avons aussi recommandé à « *Énergie NB de comparer, à titre de référence, les taux du marché en vigueur pour des services semblables et de jumeler ces données à la documentation relative à l'approvisionnement pour étayer le choix du fournisseur.* » (Recommandation 2.96)

4.56 La réponse de 2018 d'Énergie NB a indiqué que la recommandation avait été mise en œuvre, en précisant que :

« Énergie NB fera en sorte que la documentation relative à l'évaluation des alternatives d'approvisionnement soit maintenue dans les dossiers d'approvisionnement.

Pour le projet sur les options de Mactaquac :

- *Énergie NB conserve tous les documents relatifs à la sélection des possibilités d'approvisionnement.* »

4.57 La recommandation avait trait à un fournisseur unique pour le contrat de services d'ingénierie pour la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Même si le recours à un fournisseur unique dans ce cas particulier respecte la loi, nous estimons qu'Énergie NB pourrait obtenir des contrats à plus faible coût si elle effectuait une analyse comparative des taux du marché pour ces services. Notre examen a révélé qu'Énergie NB n'effectue pas d'analyse comparative des taux du marché pour des contrats de services conclus sans appel d'offres.

4.58 Bien qu'Énergie NB ait indiqué dans sa réponse qu'elle conservait tous les documents dans les dossiers d'approvisionnement, elle n'a pas confirmé que cela comprenait la pratique de réaliser une analyse comparative des taux du marché pour les contrats à fournisseur unique. Lorsque nous avons parlé à des représentants d'Énergie NB, ils ont indiqué qu'une analyse comparative des taux du marché était seulement effectuée dans le cadre du processus d'appel d'offres et non pour les contrats à fournisseur unique. Pour cette raison, nous estimons que la recommandation n'a pas été pleinement mise en œuvre.

Service Nouveau-Brunswick et Bureau du chef du service de l'information
Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Une défaillance de l'ordinateur central entraîne un audit

4.59 À la suite d'une panne de courant survenue le 9 juin 2014, une défaillance de l'un des systèmes d'alimentation de secours de la province a entraîné la défaillance de l'ordinateur central et de plusieurs serveurs au centre de données de Marysville. De septembre à novembre 2014, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a achevé un examen des événements et des circonstances entourant l'interruption des services de technologie de l'information (TI) avec les objectifs suivants :

- examiner les détails de la panne du 9 juin, dont les causes de l'interruption de service et les efforts de reprise déployés par Service Nouveau-Brunswick [anciennement l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB)];
- examiner des exemples d'incidences sur la prestation des programmes et des services gouvernementaux;
- déterminer quels risques avaient déjà été recensés et l'étendue des efforts déployés pour les atténuer avant la panne;
- examiner l'état actuel des risques des TI liés directement à la panne du 9 juin, et déterminer quelles améliorations ont été apportées ou sont envisagées;
- déterminer si SNB, anciennement l'ASINB, avait un plan de continuité des activités et de reprise après sinistre documenté, mis à l'essai et en place pour le centre de données, de Marysville.

4.60 Notre examen a donné lieu à sept recommandations. Nous avons constaté que cinq d'entre elles avaient été mises en œuvre et que deux ne l'avaient pas été. L'état des deux recommandations non mises en œuvre est discuté ci-après.

Plan de continuité des TI 4.61 Nous avons recommandé que « le BCSI¹, en consultation avec les ministères, élabore un plan de continuité des TI à l'échelle du gouvernement, qui tient compte de toutes les facettes des programmes, des services et des activités du gouvernement. Ce plan devrait être mis à l'essai chaque année pour s'assurer de son caractère adéquat. » (Recommandation 3.92)

4.62 Dans sa réponse de 2018, le Conseil du Trésor, au nom du BCSI, a déclaré que cette recommandation avait été partiellement mise en œuvre, précisant que :

« Conformément au cadre de responsabilisation du Conseil du Trésor, le Conseil du Trésor est responsable de la direction stratégique et de la supervision de la gestion des risques, de l'information, de la technologie et de l'innovation numérique du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Pour cette raison, le CT soutient la direction précédemment établie dans la stratégie de continuité des TI du gouvernement du N.-B., publiée par le BCSI² en 2015. Selon la stratégie, SNB est responsable de créer et de mettre à l'essai des solutions de continuité des TI qui suivent la planification de la continuité des activités. Un professionnel certifié de la continuité des activités travaille au sein de la division ITRE-BCSI³. Il est responsable de collaborer avec les ministères clients du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la planification de la continuité des activités. Le CT collaborera avec SNB pour poursuivre le travail requis afin de déterminer la continuité des TI et mettre ce plan à l'essai. (...) »

4.63 Nous avons examiné la stratégie de continuité des TI que le BCSI a élaborée en 2015. La stratégie sert à titre d'explication et de guide pour la continuité des TI, mais elle ne précise pas les détails d'un plan de continuité des TI. Le BCSI énumère plutôt plusieurs réalisations attendues à être achevées par SNB, y compris des « plans

¹ Bureau du chef du service de l'information

² Bureau du chef du service de l'information

³ Information, Technologie et Risques de l'entreprise et Bureau du chef du service de l'information

de continuité des TI pour des systèmes de TI propices aux activités ». À ce jour, comme ces réalisations attendues n'ont pas été achevées, cette recommandation n'a donc pas été mise en œuvre.

Aucun plan de reprise après sinistre

4.64 Nous avons aussi recommandé que « *l'ASINB, en consultation avec les ministères, élabore un plan de reprise des activités qui établit l'ordre de rétablissement des systèmes de TI gouvernementaux.* » (Recommandation 3.94)

4.65 La réponse de 2018 de Service Nouveau-Brunswick a indiqué que la recommandation était du travail en cours, précisant que :

« Le plan de travail révisé des Services technologiques de SNB de 2018-2019 comprend une initiative visant à préparer un plan de reprise des activités. Dans un premier temps, SNB évaluera la portée, les efforts et le coût de l'élaboration d'un plan exhaustif de reprise des activités. Il faudra déterminer la source du financement pour dûment consulter, déterminer les besoins en matière de rétablissement et élaborer le plan.

De plus, EITROCIO⁵ dispose maintenant à l'interne d'un professionnel agréé en continuité des opérations, chargé de collaborer avec les ministères clients du GNB à la planification de leurs opérations. Le Conseil du Trésor communiquera avec SNB afin de poursuivre les travaux nécessaires pour déterminer la continuité des opérations de TI et mettre le plan à l'essai.

En 2015, un inventaire des applications essentielles a été préparé et mis en place. En consultation avec les ministères, le temps d'arrêt maximal des systèmes de la partie I a été classé en six catégories, allant de < 10 minutes à plusieurs jours. Ces renseignements orientent les mesures de rétablissement pendant un incident majeur. La dernière mise à jour remonte à mai 2017. Les mesures prises pour mettre à jour la criticité des applications et la classification de leur criticité font partie du plan de travail de 2018-2019. »

⁵ Enterprise Information, Technology, Risk and Office of the Chief Information Officer

4.66 Nous avons examiné l'inventaire des applications essentielles et trouvé que c'est un bon point de départ dans le processus d'élaboration d'un plan de reprise après sinistre. SNB a recensé les applications qui sont essentielles pour les ministères et qui exigent un degré élevé de disponibilité assurée. Cependant, cette liste ne fixe pas de priorité pour la reprise de ces systèmes essentiels. En outre, un plan détaillé de reprise après sinistre est toujours en suspens.

Opportunités NB

Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2015)

4.67 En juin 2013, on a demandé au VGNB d'effectuer un audit de l'ensemble de l'aide financière donnée par la province au groupe de compagnies Atcon et à son président. Nous avons donc examiné l'ensemble de l'aide financière accordée au groupe de compagnies Atcon ainsi que certains aspects de l'ancien ministère du Développement économique (maintenant Opportunités NB).

Objectifs de l'audit

4.68 Voici les objectifs de notre audit :

- 1. déterminer si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon;*
- 2. recenser tous les organismes publics provinciaux qui accordent de l'aide financière à l'industrie et déterminer s'ils coordonnent leur aide afin de limiter l'exposition au risque de la province;*
- 3. déterminer si le Ministère a mis en œuvre les recommandations formulées dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière accordée à l'industrie que notre Bureau a effectués;*
- 4. déterminer si le Ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.*

4.69 Nous avons présenté résultats de nos travaux en 2015 et formulé en tout 19 recommandations pour corriger les lacunes; 18 recommandations s'adressaient au Ministère et une au Bureau du Conseil exécutif.

4.70 En 2018, ONB a autoévalué que 15 des recommandations comment étant mises en œuvre et 3 ne l'étaient pas. Le Bureau du Conseil exécutif a évalué que sa recommandation comme étant mise en œuvre.

Recommandation 2.98 :
Le Bureau du Conseil exécutif coordonne la mise en œuvre de nos recommandations par toutes les entités qui accordent de l'aide financière

4.71 Comme il y avait six ministères et organismes qui fournissaient de l'aide financière au moment de notre audit en 2015, nous avons recommandé que le Bureau du Conseil exécutif (BCE) assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de nos recommandations par tous les ministères et organismes qui accordent de l'aide financière à l'industrie (recommandation 2.98). Nous avons constaté que le BCE a donné l'ordre à plusieurs entités d'adapter leurs propres politiques et procédures à celles d'ONB. Cependant, nous estimons qu'il faut que le BCE exerce une meilleure coordination pour s'assurer que les entités maintiennent leur engagement à mettre pleinement en œuvre les recommandations de notre rapport. Par conséquent, nous avons constaté que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

12 de nos 19 recommandations ont été mises en œuvre

4.72 Des 15 recommandations autoévaluées comme ayant été mises en œuvre par ONB, nous avons été en mesure de vérifier que 12 d'entre elles l'avaient été selon nos travaux de suivi. Notamment,

- ONB a établi des lignes directrices pour les demandes d'aide, avec une analyse documentée dans le dossier de client pour étayer les décisions;
- ONB a instauré des normes et des critères à être utilisés dans l'évaluation des demandes d'aide;
- Les considérations d'ordre financier incluses dans les mémoires présentés au Conseil exécutif précisent l'incidence financière sur les comptes de la province;
- Lors de l'évaluation d'une demande d'aide, ONB recense les sociétés et les particuliers qui ont été impliqués dans des manquements antérieurs à l'égard de l'aide financière publique;
- ONB a établi des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses programmes d'aide financière.

Progrès réalisés à l'égard des recommandations, mais sept d'entre elles ne sont toujours pas mises en œuvre

Les recommandations visant à vérifier les allégations ainsi qu'à faire le suivi et à présenter un rapport sur le rendement de l'aide exigent plus de travail

Incapables de confirmer la mise en œuvre de la recommandation visant l'évaluation indépendante des actifs donnés comme sûreté

Incapables de confirmer la mise en œuvre de la recommandation visant des éléments probants qui appuient la valeur des actifs de la garantie personnelle

4.73 Bien que du travail supplémentaire soit nécessaire, nous reconnaissons qu'ONB a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations. Le taux de mise en œuvre d'ONB (tel que vérifié par le VGNB) s'est accru, passant de 22 % en 2017 à 67 % en 2018.

4.74 ONB a déclaré que la recommandation 2.64 concernant la vérification des allégations et des hypothèses faites par les requérants et la recommandation 2.123 traitant du suivi et de la présentation d'un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie n'avaient pas été mises en œuvre et nécessitaient plus de travail. Comme ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre, le public ne peut évaluer la valeur ou l'incidence de l'aide financière accordée à l'industrie par le gouvernement.

4.75 Nous avons recommandé que le Ministère obtienne une évaluation indépendante des actifs lorsqu'ils sont donnés comme sûreté pour de l'aide financière (recommandation 2.82); ONB a déclaré avoir mis en œuvre cette recommandation. Nous avons constaté qu'ONB avait établi des politiques relatives à l'exigence d'évaluer les actifs donnés comme sûreté. Toutefois, les circonstances où les politiques s'appliqueraient sont très précises et n'ont pas été trouvées dans notre échantillon de contrôle par sondages. Par conséquent, parce que nous n'avons pu confirmer la mise en œuvre dans le cadre de nos sondages, nous avons évalué cette recommandation comme étant non mises en œuvre. En raison des circonstances uniques requises pour vérifier l'application des politiques, nous continuerons à faire le suivi de cette recommandation à l'avenir.

4.76 Nous avons recommandé que le Ministère s'assure qu'il possède des éléments probants adéquats qui appuient la valeur des actifs personnels lorsqu'une garantie personnelle est donnée pour de l'aide financière (recommandation 2.83). Cette mesure assure qu'il existe un avoir net suffisant pour protéger l'argent des contribuables. Dans sa réponse, ONB a précisé que la recommandation a été mise en œuvre et que sa politique avait été mise à jour en novembre 2017 selon la recommandation du VGNB. Nous avons constaté que la politique actualisée exigeait [Traduction] « un état de l'avoir net détaillé vérifié par un CPA ou un avocat

indépendant. » Au moment de notre contrôle par sondages, il n'y avait aucune garantie personnelle exigeant un examen depuis la politique actualisée. Par conséquent, parce que nous n'avons pu confirmer la mise en œuvre dans le cadre de notre contrôle par sondages, nous avons évalué cette recommandation comme étant non mises en œuvre et continuerons d'en faire le suivi à l'avenir.

Aucune rationalisation des entités accordant de l'aide

4.77 Nous avons recommandé que le Ministère formule des recommandations au Cabinet visant à justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie (recommandation 2.97). ONB a déclaré ne pas avoir mis en œuvre cette recommandation et ajouté dans sa réponse que [Traduction] « *ONB a formulé des recommandations de consolidation. La poursuite de la mise en œuvre est hors du champ d'application de son mandat.* » Par conséquent, nous évaluerons la possibilité de rediriger cette recommandation lors de discussions avec le Bureau du Conseil exécutif en 2019. Notre recommandation vise à répondre au besoin d'une perspective provinciale en matière d'aide financière accordée à l'industrie, dont la mise en œuvre aura besoin de direction.

Absence de rapports sur les résultats prévus et réels en matière de création d'emplois

4.78 Nous avons aussi formulé une recommandation à ONB de présenter dans son rapport annuel autant les résultats prévus que réels en matière de création d'emplois et de maintien d'emplois (recommandation 2.113). ONB a déclaré que cette recommandation comme étant mise en œuvre, mais a ajouté ne pas présenter ou recueillir de l'information sur le maintien d'emplois. Nous avons examiné le plus récent rapport annuel de 2016-2017 d'ONB disponible sur son site Web. Nous avons remarqué qu'il présentait le nombre réel d'emplois créés en 2016-2017, mais non pas le chiffre cible. Puisque seulement les résultats réels ont été présentés, nous avons constaté que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

4.79 La présentation des résultats prévus et réels en matière de création d'emplois est un moyen pour ONB de rendre compte des résultats atteints en tant que principal organisme de développement économique du Nouveau-Brunswick. Nous sommes déçus que de nouveaux progrès n'aient pas été faits concernant cette importante recommandation.

Observations générales sur la mise en œuvre de nos recommandations

Nous ne sommes pas satisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations

4.80 La mise en œuvre de nos recommandations de 2014 est de 71 %. Nous ne sommes pas satisfaits de ce taux. Nous encourageons le Comité des comptes publics et le Comité des corporations de la Couronne à se servir du présent chapitre pour tenir les ministères et les organismes de la Couronne responsables de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance. La pièce 4.4 présente les progrès du gouvernement depuis 1999 en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations faisant suite à nos audits de performance.

Pièce 4.4 – Mise en œuvre des recommandations découlant des audits de performance

Année	Nombre de recommandations	Recommandations mises en œuvre à l'intérieur d'une période de		
		deux ans	trois ans	quatre ans
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	S. O. ¹
2007	47	19 %	S. O. ¹	45 % ²
2008	48	S. O. ¹	60 % ²	57 % ⁴
2009	49	73 % ²	73 % ³	74 % ⁴
2010	44	64 % ³	70 % ³	62 % ⁴
2011	24	71 % ³	79 % ³	63 % ⁴
2012	32	69 % ³	81 % ³	61 % ⁴
2013	44	65 % ³	61 % ³	43 % ⁴
2014	17	71 % ³	94 % ³	71 % ⁴
2015	93	49 % ³	65 % ³	-
2016	44	68 % ³	-	-

¹ S. O., car aucun suivi en 2010
² Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes avec confirmation par notre bureau dans le cas du ministère de la Justice et de la Consommation.
³ Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes.
⁴ Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes et examiné par notre bureau pour en vérifier l'exactitude.

Plusieurs entités ne respectent pas leur propre date cible de mise en œuvre

4.81 Vous trouverez à l'annexe IV un résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans. Pour un rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2014, veuillez consulter l'annexe V.

4.82 Lorsque nous soumettons des recommandations aux entités, nous demandons à leurs représentants de nous donner une réponse et une date cible à laquelle les recommandations seront mises en œuvre. Nous avons remarqué que plusieurs entités ne respectent pas leur propre date cible de mise en œuvre.

4.83 Nous avons examiné la date cible de mise en œuvre des entités qui avait fait l'objet d'un audit de performance en 2014, en 2015 et en 2016. Selon les autoévaluations des entités, seulement 20 % ont pleinement mis en œuvre nos recommandations à la date cible.

4.84 Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne afin d'élaborer des recommandations sensées et pratiques. De plus, nous continuerons à nous servir de notre processus de suivi pour encourager et soutenir les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations en temps opportun.

Déclarations incohérentes des ministères et organismes de la Couronne dans les rapports annuels

4.85 Selon les lignes directrices relatives aux rapports annuels publiées par le Bureau du Conseil exécutif, les ministères et les organismes de la Couronne sont tenus de déclarer l'état de nos recommandations dans leur rapport annuel. Bien que nous considérions cette mesure comme un pas positif afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes, nous avons constaté que ce ne sont pas tous les organismes de la Couronne que nous avons examinés qui ont respecté cette exigence dans leur rapport annuel de 2016-2017. Par exemple, Opportunités NB n'a pas présenté l'état des recommandations découlant de notre audit de 2015 de *l'Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie* dans son rapport annuel de 2016-2017. Cependant, nous avons remarqué que Service Nouveau-Brunswick a présenté l'état de deux de ses recommandations découlant de notre audit de 2016 des *Associations de foires agricoles* dans son rapport annuel de 2016-2017. Étant donné qu'une grande partie des activités gouvernementales sont maintenant effectuées dans des organismes de la Couronne, nous estimons que

ces derniers devraient respecter les lignes directrices pour les rapports annuels et fournir une mise à jour de l'état des recommandations formulées par la vérificatrice générale.

Recommandation

4.86 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif s'assure que les organismes de la Couronne respectent lignes directrices relatives aux rapports annuels qui l'exigent de présenter dans leur rapport annuel l'état des recommandations formulées par la vérificatrice générale.

4.87 Nous avons également remarqué des différences dans l'état de nos recommandations présenté dans le rapport annuel de 2017 des ministères et l'état qui nous a été rapporté dans le cadre de notre processus de suivi annuel. Dans certains cas, les ministères nous ont indiqué que les recommandations étaient non mises en œuvre, mais ont déclaré les mêmes recommandations comme étant « adoptées » dans leur rapport annuel. À notre avis, le terme « adoptées » pourrait simplement signifier leur accord et non la mise en œuvre.

4.88 Nous avons remarqué qu'un ministère nous a indiqué que 7 des 13 recommandations avaient été mises en œuvre alors qu'il déclarait dans son rapport annuel que toutes les 13 recommandations avaient été « adoptées ». Un autre ministère nous a indiqué que 17 de nos 21 recommandations avaient été mises en œuvre tandis qu'il déclarait que seulement 8 recommandations « adoptées » dans son rapport annuel.

4.89 Nous encourageons les ministères à être plus transparents et cohérents dans la déclaration de l'état de nos recommandations. Nous estimons que cela pourrait être atteint si les lignes directrices relatives aux rapports annuels visaient les recommandations « mises en œuvres » au lieu des recommandations « adoptées ».

Recommandation

4.90 Nous recommandons que les lignes directrices relatives aux rapport annuels soient modifiées pour diriger les ministères et organismes de la Couronne à présenter l'état des recommandations « mises en œuvres » au lieu des recommandations « adoptées ».

Réponse du Bureau du Conseil exécutif

4.91 [Traduction] Les recommandations adressées au Bureau du Conseil exécutif aux paragraphes 4.86 et 4.90 ont été adoptées et les lignes directrices relatives aux rapports annuels pour 2017-18 ont été révisé.

Annexe I – Étendue et objectif des travaux de suivi

Étendue et objectif

Nous avons l'habitude de suivre l'état des progrès des recommandations découlant de nos audits de performance pendant quatre ans après leur première publication dans le rapport de la vérificatrice générale, et ce, dès la deuxième année suivant le rapport original. Autrement dit, dans le présent rapport de 2018, nous suivons les progrès de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance de 2014, de 2015 et de 2016. Nous pouvons également décider de faire le suivi de l'état de certaines recommandations pour une période dépassant quatre ans.

Notre objectif est de déterminer le degré auquel les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne ont avancé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

Pour préparer ce chapitre, nous demandons aux différents ministères, commissions et organismes de la Couronne de nous fournir par écrit une mise à jour des progrès réalisés. Ils nous fournissent leur évaluation de l'état de chaque recommandation découlant de l'audit de performance. Les ministères, les commissions et les organismes sont par ailleurs libres d'ajouter tout commentaire explicatif qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation. Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

Bien que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour examiner chaque année l'exactitude de chaque réponse, nous l'avons fait pour toutes les réponses relatives à nos recommandations de 2014 et rassemblé puis résumé l'information envoyée par les ministères, les commissions et les organismes pour 2015 et 2016. Nous avons également examiné l'état d'une recommandation faite par la vérificatrice générale en 2011 concernant les dépenses des bureaux de circonscription, en 2013 pour la nécessité d'un plan complet de viabilité à long terme pour l'infrastructure et en 2015 pour l'aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie.

Les recommandations formulées aux ministères, aux commissions et aux organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux d'audit des états financiers font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus d'audit des états financiers et ne sont pas abordées dans le présent chapitre.

Annexe II – État des recommandations découlant des audits de performance déclaré par les ministères, commissions ou organismes

Ministère, commissions ou organisme	Objet	Année	Recommandations découlant des audits de performance			% mises en œuvre
			Total	Mises en œuvre	Acceptées/ Non mises en œuvre	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	Associations de foires agricoles	2016	8	7	1	88 %
Développement de l'énergie et des ressources	Approvisionnement en bois des terres privées	2015	19	13	6	68 %
Développement de l'énergie et des ressources	Sylviculture	2015	21	15	6	71 %
Finances	Dette publique	2015	8	1	7	13 %
Commission des services d'aide juridique	Services du curateur public	2016	10	5	5	50 %
Assemblée législative et Bureau du Conseil exécutif	Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	2011	5	3	2	60 %*
Santé	Salubrité des viandes – Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	2016	23	17	6	74 %
Santé	Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	2015	2	1	1	50 %
Réseau de santé Horizon			9	7	2	78 %
Réseau de santé Vitalité			10	6	4	60 %
Énergie NB	Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	2014	10	7	3	70 %*
Opportunités NB	Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	2015	18	12	6	67 %*
Bureau du Conseil exécutif			1	0	1	0 %*
Développement social	Foyers de soins	2016	3	1	2	33 %
Service Nouveau-Brunswick	Interruption d'alimentation au centre de données	2014	4	3	1	75 %*
Bureau du chef du service de l'information			3	2	1	67 %*
Transports et Infrastructure	Édifice du Centenaire	2015	5	5	0	100 %
Transports et Infrastructure	Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure	2013	8	2	6	25 %*
Total			167	107	60	64 %

* État de la mise en œuvre tel que vérifié par le VGNB en 2018.

Annexe III – Liste des recommandations découlant des audits de performance non mises en œuvre pour les rapports examinés en 2018

Ministère, commission ou organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Assemblée législative et Bureau du Conseil exécutif	Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	2011	3	3	50	Nous avons recommandé que tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif devraient apporter les modifications appropriées aux lignes directrices actuelles afin de faciliter ce changement.	Non mise en œuvre
			3	3	62	Afin d'améliorer la reddition de comptes, l'Assemblée législative devrait publier un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère.	Non mise en œuvre
Transports et Infrastructure	Commentaire d'introduction : Plan à long terme pour l'infrastructure	2013	2	1	Pièce 1.1	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure élabore et mette en œuvre un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure afin d'assurer la viabilité et la sécurité des routes, des hôpitaux, des écoles, des ponts et d'autres infrastructures provinciales essentielles, tout en tenant compte des défis financiers auxquels la province fait face.	
						Il est essentiel que le plan contienne les éléments suivants :	
						1. rationaliser les actifs (c'est-à-dire les actifs considérés comme non essentiels sont mis hors service et cédés de manière appropriée);	Non mise en œuvre
						2. appliquer une démarche budgétaire à long terme qui prévoit des sommes pour l'entretien en fonction du cycle de vie;	Non mise en œuvre
						3. assurer une source protégée de financement au niveau de base qui est jugé nécessaire pour correctement entretenir les actifs en service;	Non mise en œuvre
						4. avoir un horizon de planification de 20 ans;	Non mise en œuvre
5. établir un processus en vertu duquel les nouvelles immobilisations sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin et prévoit notamment la réinjection des économies découlant des actifs rationalisés dans les coûts d'entretien de la nouvelle immobilisation en fonction du cycle de vie;	Mise en œuvre						
6. appliquer la stratégie et le système de gestion des actifs du Ministère à tous les actifs essentiels, ce qui favoriserait une approche axée sur l'établissement des priorités en fonction du cycle de vie au moindre coût pour tous les actifs essentiels;	Non mise en œuvre						

Annexe III – Liste des recommandations découlant des audits de performance non mises en œuvre pour les rapports examinés en 2018 (suite)

Ministère, commission ou organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Transports et Infrastructure	Commentaire d'introduction : Plan à long terme pour l'infrastructure	2013	2	1	Pièce 1.1	7. publier annuellement un rapport de rendement public qui présente notamment l'état réel des actifs essentiels comparativement aux cibles préétablies, et expliquer les raisons de tout écart significatif;	Mise en œuvre
						8. mettre en place un processus ou un mécanisme pour faire en sorte que le Ministère fasse preuve de discipline financière à long terme (comme des modifications législatives, du financement prévu dans la loi ou des ententes contractuelles).	Non mise en œuvre
Énergie NB	Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	2014	2	2	51	Nous recommandons à Énergie NB d'avoir recours au processus des offres concurrentielles pour tous les services d'ingénierie importants, même si la loi ne l'exige pas.	Non mise en œuvre
			2	2	60	Nous recommandons à Énergie NB de recourir aux formats normalisés de l'industrie pour tous les contrats externes. La Fédération internationale des ingénieurs-conseils offre des modèles de contrat normalisés qui pourraient être employés	Non mise en œuvre
			2	2	96	Nous recommandons à Énergie NB de comparer, à titre de référence, les taux du marché en vigueur pour des services semblables et de jumeler ces données à la documentation relative à l'approvisionnement pour étayer le choix du fournisseur.	Non mise en œuvre
Service Nouveau-Brunswick et Bureau du chef du service de l'information	Interruption d'alimentation au centre de données	2014	2	3	92	Nous recommandons que le BCSI, en consultation avec les ministères, élabore un plan de continuité des TI à l'échelle du gouvernement, qui tient compte de toutes les facettes des programmes, des services et des activités du gouvernement. Ce plan devrait être mis à l'essai chaque année pour s'assurer de son caractère adéquat.	Non mise en œuvre
			2	3	94	Nous recommandons que l'ASINB, en consultation avec les ministères, élabore un plan de reprise des activités qui établit l'ordre de rétablissement des systèmes de TI gouvernementaux.	Non mise en œuvre

Annexe III – Liste des recommandations découlant des audits de performance non mises en œuvre pour les rapports examinés en 2018 (suite)

Ministère, commission ou organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Opportunités NB	Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	2015	1	2	64	Nous recommandons que le Ministère établisse des lignes directrices pour la vérification des allégations et des hypothèses sous-tendant les projections incluses dans les demandes pour de l'aide financière.	Non mise en œuvre
			1	2	82	Dans le cas où cela améliorerait la sûreté prise par la province au regard des ententes de prêts, nous recommandons que le Ministère obtienne une évaluation indépendante des actifs lorsqu'ils sont donnés comme sûreté sur un prêt ou une entente de garantie, notamment lorsque la valeur est importante. Si de l'aide supplémentaire est demandée, le Ministère devrait réévaluer la valeur de ces actifs, car la valeur de réalisation de la sûreté pourrait être touchée.	Non mise en œuvre
			1	2	83	Lorsque des garanties personnelles sont données, nous recommandons que la province s'assure qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur de la garantie personnelle, comme quoi l'avoir net est suffisant pour protéger l'argent des contribuables.	Non mise en œuvre
			1	2	97	À titre de mesure d'efficacité et afin de rationaliser l'administration, nous recommandons que le ministère du Développement économique formule des recommandations au Cabinet visant à justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie.	Non mise en œuvre
			1	2	113	Nous recommandons que le Ministère présente dans son rapport annuel autant les résultats prévus que réels en matière de création d'emplois et de maintien d'emplois.	Non mise en œuvre
			1	2	123	Nous recommandons que le Ministère fasse le suivi et présente un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie, selon l'analyse effectuée en 2010 par le Bureau du contrôleur.	Non mise en œuvre
Bureau du Conseil exécutif	Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	2015	1	2	98	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes qui accordent de l'aide financière à l'industrie.	Non mise en œuvre

Annexe IV

Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans

Les paragraphes qui suivent résumant les projets d'optimisation des ressources dont nous avons fait rapport dans des chapitres distincts de nos rapports annuels des dix dernières années, organisés par ministère ou organisme. L'année du rapport est indiquée entre parenthèses après la mention du sujet du projet. La liste contient le nom actuel du ministère ou de l'organisme, même si, dans certains cas, le projet a eu lieu avant la réorganisation du gouvernement.

Ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

Ce chapitre présente des observations, des constatations et des recommandations concernant les frais de bureau de circonscription des députés à l'égard des pouvoirs et de la gestion exercés à la fois par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative et les ministères. Il fait état des points positifs, ainsi que des questions qui ont besoin d'être améliorées pour assurer une gérance et une reddition de comptes appropriées.

Bureau du Conseil Exécutif

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

Ce chapitre présente des observations, des constatations et des recommandations concernant les frais de bureau de circonscription des députés à l'égard des pouvoirs et de la gestion exercés à la fois par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative et les ministères. Il fait état des points positifs, ainsi que des questions qui ont besoin d'être améliorées pour assurer une gérance et une reddition de comptes appropriées.

Ministère de Développement de l'énergie et des ressources

Sylviculture (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère s'acquitte de ses responsabilités pour améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement futur en bois grâce à la sylviculture, et s'il obtient des services de sylviculture en tenant compte de l'économie et de l'efficacité.

Approvisionnement en bois des terres privées (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois des terrains boisés privés, et si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers.

Ministère du Développement social

Contrat de services consultatifs (2017)

Ce chapitre a évalué l'efficacité des pratiques particulières de gestion des contrats du ministère du Développement social dans l'achat, l'administration et la mesure des résultats d'un contrat important pour des services consultatifs.

Foyers de soin (2016)

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

Foyers d'accueil (2013)

Ce chapitre examine si le Ministère respecte ses normes écrites pour les familles d'accueil, et s'il rend compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public.

Entente sur le logement social de la SCHL (2011)

Ce chapitre examine l'incidence financière future sur la province de la baisse de financement au titre de l'Entente sur le logement social de la SCHL. De plus, le chapitre évalue si le ministère gère et administre les programmes conformément aux quatre exigences principales de l'entente.

Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. (2009)

Ce chapitre examine diverses questions sur le contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. pour créer des places en foyer en soin.

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance

Le rendement des élèves : un défi néo-brunswickois (2018)

Ce chapitre fait rapport des observations, constatations et recommandations en ce qui concerne la gestion par le ministère du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences, qui est mesuré à l'aide des évaluations provinciales. Il examine si le ministère établit des objectifs pour le rendement des élèves, surveille, améliore et rend compte publiquement du rendement des élèves. Il porte sur les secteurs anglophone et francophone et inclus l'ensemble des sept districts scolaires.

Cartes d'achat des districts scolaires (2017)

Ce chapitre examine l'utilisation des cartes d'achat par les districts scolaires, après avoir relevé des risques liés à l'utilisation des cartes d'achat au cours de notre travail d'audit financier, qui a souligné de nombreux faiblesses de contrôle dans les procédures visant les cartes d'achat.

L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone (2009)

Ce chapitre évalue l'orientation stratégique du ministère pour l'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone et évalue le processus suivi par le ministère pour administrer les examens provinciaux aux élèves du secteur anglophone.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

L'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (2010)

Ce chapitre examine si le Secrétariat de la croissance démographique a défini et documenté des mesures de planification importantes pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick. Il examine aussi si le Secrétariat a les processus et les contrôles nécessaires pour exécuter le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et si celui-ci aide le programme à atteindre son objectif, à savoir « augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province. » Enfin, il examine si le Secrétariat mesure le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et s'il en fait rapport.

Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

Changements climatiques (2017)

En avril 2016, tous les vérificateurs généraux et vérificatrices générales au Canada ont convenu d'entreprendre des travaux portant sur les initiatives en matière de changements climatiques dans leurs provinces et territoires. Ces travaux seront ensuite résumés dans un rapport au Parlement au début de 2018. L'objectif global de cette initiative était de travailler ensemble pour déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada respectent les engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter aux changements climatiques.

Commissions de gestion des déchets solides (2012)

Ce chapitre examine la gouvernance, la reddition des comptes et les pratiques financières des douze commissions provinciales de gestion des déchets solides. Le chapitre adresse également la participation de la province dans la réduction des impacts des déchets solides sur l'environnement.

Commissions d'épuration des eaux usées (2011)

Ce chapitre examine la gouvernance, la reddition des comptes et les pratiques financières des trois plus grandes commissions d'épuration des eaux usées soit : la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, la Commission des égouts de Shédiac et banlieues et la Commission de contrôle de la pollution de la région de Fredericton. Le rapport traite de nos préoccupations envers les pratiques financières discutables, la gouvernance et la reddition des comptes du conseil de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton.

Le Fonds en fiducie pour l'Environnement (2009)

Ce chapitre détermine si l'objet du Fonds en fiducie pour l'Environnement (FFE) est clairement établi, et si le fonds évalue les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs et en fait rapport. Il détermine aussi si le fonds fonctionne tel qu'il le devrait en ce qui a trait aux subventions.

Ministère des Finances

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Société des loteries de l'Atlantique (2016)

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;
- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- la Société des loteries de l'Atlantique évalue que l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- la Société des loteries de l'Atlantique se procure les services requis d'une manière efficace et économique.

Dettes Publiques (2015)

Ce chapitre décrit la situation du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la dette publique et la compare avec celle d'autres provinces canadiennes. Il détermine si le ministère des Finances gère la dette prudemment afin d'atténuer les risques associés à la dette publique

Recouvrement des créances (2013)

Ce chapitre fournit de l'information sur les politiques et les initiatives de la province en cours pour améliorer le recouvrement des montants dus à la province, de même que nos commentaires vis-à-vis ces politiques et initiatives.

Ministère de la Justice et de la Sécurité public

Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique offrent des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

Services du curateur public (2016)

Ce chapitre examine si le curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Ministère de la Santé

Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique offrent des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments (2016)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé surveille et impose la conformité avec la loi, les règlements et les politiques en place pour assurer la salubrité des viandes pour la consommation publique.

Foyers de soins (2016)

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les

infections nosocomiales.

Assurance-maladie – paiements aux médecins (2012)

Ce chapitre examine si le ministère de la Santé maximise ses recouvrements de paiements d'Assurance-maladie erronés versés aux médecins, à travers la fonction de vérification des praticiens. Le chapitre souligne également les éléments inhabituels qui méritent une enquête plus approfondie par le ministère.

La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts (2012)

Ce chapitre examine la politique d'approvisionnement gouvernementale pour l'achat de services reliés à l'initiative de cybersanté. Le chapitre détermine également s'il existe un conflit d'intérêt autour de l'utilisation d'experts-conseils.

Ministère des Services gouvernementaux

L'approvisionnement en biens et services – Phase I (2013)

Ce chapitre examine si les pratiques en matière d'achats publics utilisées par le ministère sont conformes aux éléments clés du cadre de réglementation et aux pratiques exemplaires, et si le ministère fait rapport publiquement sur l'efficacité de la fonction d'approvisionnement.

Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture

Banque d'œuvres d'art (2010)

Notre objectif pour ce projet était de déterminer si toutes les œuvres d'art acquises pour la Banque d'œuvres d'art provinciale peuvent être recensées et sont protégées, entretenues et conservées de façon adéquate.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Édifice du Centenaire (2015)

Ce chapitre fait rapport sur la planification d'infrastructure que le gouvernement envisageait pour l'édifice du Centenaire à Fredericton, les conséquences financière pour les contribuables de la province, et l'état actuel des installations.

Ponts provinciaux (2013)

Ce chapitre examine si le ministère effectue l'inspection des ponts conformément aux normes professionnelles reconnues et s'il a utilisé les résultats des inspections pour définir les activités d'entretien des immobilisations et les autres mesures correctives nécessaires. Le chapitre examine aussi si le ministère maintient le niveau de service de son inventaire de ponts à l'aide d'une approche du moindre coût du cycle de vie à long terme, et s'il rend publiquement des comptes sur l'état des ponts provinciaux désignés et sur l'efficacité de ses activités d'inspection de ponts.

Approvisionnement en bitume prémélangé (2013)

Ce chapitre traite de notre projet prévu visant à déterminer si le ministère effectue ses achats dispensés de bitume prémélangé conformément aux principes d'économie et de transparence, et les raisons que nous avons choisies de reporter temporairement ce projet.

Entretien des immobilisations routières (2012)

Ce chapitre examine si les réparations aux immobilisations routières, telles qu'identifiées comme étant nécessaires par le ministère, sont effectuées en temps opportun.

Partenariat public-privé : École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord (2011)

Ce chapitre examine le processus par lequel il a été déterminé que le projet des deux écoles pouvait se prêter à un PPP et évalue l'analyse de rentabilisation sur laquelle s'est appuyée la décision du ministère de choisir le mode de réalisation PPP pour le projet des deux écoles.

Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. (2009)

Ce chapitre examine diverses questions sur le contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. pour créer des places en foyer en soin.

Projets à l'échelle du gouvernement

Bureau du chef du service de l'information

Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Magasins de franchise (2010)

Ce chapitre examine si la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a des mécanismes de contrôle appropriés pour son programme de magasins de franchise.

Énergie NB

Changements climatiques (2017)

En avril 2016, tous les vérificateurs généraux et vérificatrices générales au Canada ont convenu d'entreprendre des travaux portant sur les initiatives en matière de changements climatiques dans leurs provinces et territoires. Ces travaux seront ensuite résumés dans un rapport au Parlement au début de 2018. L'objectif global de cette initiative était de travailler ensemble pour déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada respectent les engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter aux changements climatiques.

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II (2014)

Ce chapitre évalue le caractère raisonnable des principaux éléments de coûts du projet de remise

à neuf de la centrale de Point Lepreau.

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase I (2013)

Ce chapitre décrit les éléments clés de la planification et de l'exécution de la remise à neuf de Point Lepreau par Énergie NB, et présente un sommaire des montants constitutifs du compte d'actif de 1,4 milliards de dollars et du report de 1,0 milliards de dollars se rapportant à la remise à neuf.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Société des loteries de l'Atlantique (2016)

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;
- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- la Société des loteries de l'Atlantique évalue que l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- la Société des loteries de l'Atlantique se procure les services requis d'une manière efficace et économique.

Opportunités NB

Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse (2017)

Ce chapitre examine les questions portant sur l'utilisation des fonds reçus par Atcon et à savoir si quelqu'un a bénéficié de cet argent de façon inappropriée pendant le court délai entre l'octroi de l'aide financière à l'entreprise et la mise sous séquestre d'Atcon.

Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2015)

Ce chapitre évalue si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon. Il détermine également si les organismes publics provinciaux coordonnent leur aide financière à l'industrie afin de limiter l'exposition au risque de la province. De plus, il détermine si le ministère a mis en œuvre les recommandations fournies dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière à l'industrie de même que si le ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.

Aide financière à l'industrie (2010)

Ce chapitre évalue si le ministère a adopté des méthodes adéquates pour mesurer l'efficacité de l'aide financière que le ministère verse à l'industrie et en faire rapport.

La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (2009)

Ce chapitre évalue si les structures et les méthodes de gouvernance établies par le ministère pour la distribution des fonds d'innovation par l'entremise de la Fondation de l'innovation du Nouveau-

Brunswick assurent la reddition de comptes et la protection de l'intérêt public.

Régies régionales de la santé – Réseaux de santé Horizon et Vitalité

Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

Projets reliés aux organismes de la Couronne

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Services du curateur public (2016)

Ce chapitre examine si le curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

Service Nouveau-Brunswick

Évaluation foncière résidentielle – examen spécial (2017)

Ce chapitre examine les circonstances liées aux inexactitudes et aux erreurs dans le calcul par Service Nouveau-Brunswick des valeurs d'évaluations des biens immobiliers pour les années d'imposition 2011 à 2017.

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

Travail Sécuritaire NB

Phase I – Gouvernance (2018)

Ce chapitre examine si le cadre de gouvernance de Travail Sécuritaire NB est structuré de manière à permettre à l'organisme de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses buts et objectifs.

Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)

Ce chapitre présente les constatations et recommandations en ce qui concerne la gestion des réclamations des travailleurs blessés à Travail sécuritaire NB. Il examine si Travail sécuritaire NB a un cadre efficace de gestion des réclamations.

Annexe V
Rapport d'état détaillé relatif
aux recommandations
depuis 2014

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	51	Nous recommandons à Énergie NB d'avoir recours au processus des offres concurrentielles pour tous les services d'ingénierie importants, même si la loi ne l'exige pas.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	60	Nous recommandons à Énergie NB de recourir aux formats normalisés de l'industrie pour tous les contrats externes. La Fédération internationale des ingénieurs-conseils offre des modèles de contrat normalisés qui pourraient être employés.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	61	Nous recommandons à Énergie NB d'adopter une approche uniforme quant à la réalisation d'évaluations postérieures aux contrats et de consigner tout point à améliorer.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	77	Nous recommandons à Énergie NB : <ul style="list-style-type: none"> • de conclure les contrats directement avec les fournisseurs des composantes ou de l'équipement majeurs; • d'exiger que les entrepreneurs et les sous-traitants démontrent qu'ils ont en place des procédures de sécurité et d'atténuation des risques adaptées à la situation; • d'inclure dans les contrats des dispositions prévoyant une protection suffisante au chapitre de la responsabilité, suivant l'évaluation des risques d'Énergie NB; • d'augmenter la surveillance du transport de l'équipement majeur avec l'entrepreneur et le fournisseur du transport. 	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	82	Pour les futurs contrats de construction d'immeubles, nous recommandons à Énergie NB de faire preuve d'une diligence raisonnable et de se préparer en conséquence en réalisant les travaux préparatoires nécessaires avant d'amorcer le processus d'approvisionnement afin d'éviter les dépassements de coûts.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	95	Nous recommandons à Énergie NB de tenir un examen annuel de tous les contrats en temps et matériel importants en cours. Un tel examen permettrait d'évaluer le taux de réussite du fournisseur pendant la dernière année en fonction de critères établis, tels que l'atteinte des résultats et l'optimisation des ressources. Dans le cadre d'un examen annuel, Énergie NB devrait mener des entrevues auprès des principaux employés des fournisseurs et également mandater son personnel chargé d'interagir avec les fournisseurs pour qu'il effectue des évaluations à l'interne.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	96	Nous recommandons à Énergie NB de comparer, à titre de référence, les taux du marché en vigueur pour des services semblables et de jumeler ces données à la documentation relative à l'approvisionnement pour étayer le choix du fournisseur.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	106	Nous recommandons à Énergie NB d'évaluer sa méthodologie de gestion des coûts d'exécution de projets pour les projets de grande envergure. La méthode de gestion de la valeur acquise, qui constitue une pratique exemplaire dans l'industrie, pourrait servir de modèle.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	121	<p>Nous recommandons à Énergie NB d'élaborer des plans de contingence pour la gestion des heures supplémentaires qu'occasionnent les retards d'exécution de projets, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> des réévaluations périodiques pendant le projet afin de tenir compte des changements importants aux échéanciers; une analyse adéquate des nouvelles circonstances et une révision du plan au besoin, lorsqu'un incident majeur imprévu a des répercussions sur un projet; la réalisation de tests suffisants sur l'équipement pour être en mesure de cerner toute problématique découlant des retards prolongés. 	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	136	<p>Nous recommandons à Énergie NB d'élaborer un plan de dotation pour chaque projet de grande envergure et de le revoir lorsqu'on a déterminé que d'importants changements au projet sont survenus.</p>	Mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (Service Nouveau-Brunswick)	2014	2	3	71	<p>Nous recommandons que l'ASINB détermine les composants essentiels de l'infrastructure et établisse des plans de remplacement. Nous recommandons également que l'ASINB élabore et mette en œuvre un programme de mise à niveau pour ce matériel.</p>	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Interruption d'alimentation au centre de données	Bureau du chef du service de l'information (BCSI)	2014	2	3	72	Nous recommandons que le Bureau du chef du service de l'information (BCSI) définisse les rôles et les responsabilités concernant l'élaboration du développement stratégique en matière de TI au niveau organisationnel pour tous les ministères, qu'il soumette au cabinet des recommandations afin de préciser les rôles et les responsabilités en matière de TI au niveau organisationnel et qu'il s'assure que les objectifs stratégiques du BCSI, de l'ASINB et des ministères soient harmonisés.	Non mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (Service Nouveau-Brunswick)	2014	2	3	81	Nous recommandons que l'ASINB prépare des évaluations du risque des menaces dans le cadre de sa planification de la continuité des TI au niveau organisationnel, et soumette au cabinet des recommandations pour atténuer davantage le risque d'une défaillance des services de TI.	Mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (Service Nouveau-Brunswick)	2014	2	3	82	Nous recommandons que l'ASINB élabore une stratégie pour l'infrastructure du réseau afin de fournir un niveau de service qui correspond aux normes de l'industrie. Nous recommandons également que l'ASINB élabore un processus de surveillance afin de s'assurer que les stratégies sont mises en œuvre en vue de réaliser la vision stratégique.	Mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	Bureau du chef du service de l'information (BCSI)	2014	2	3	92	Nous recommandons que le BCSI, en consultation avec les ministères, élabore un plan de continuité des TI à l'échelle du gouvernement, qui tient compte de toutes les facettes des programmes, des services et des activités du gouvernement. Ce plan devrait être mis à l'essai chaque année pour s'assurer de son caractère adéquat.	Non mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	Bureau du chef du service de l'information (BCSI)	2014	2	3	93	Nous recommandons que le BCSI, dans le cadre de la planification de la continuité des TI, obtienne une évaluation des services de chaque ministère pour déterminer et établir l'ordre de priorité des systèmes essentiels, qui requièrent la continuité ininterrompue des TI.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (Service Nouveau-Brunswick)	2014	2	3	94	Nous recommandons que l'ASINB, en consultation avec les ministères, élabore un plan de reprise des activités qui établit l'ordre de rétablissement des systèmes de TI gouvernementaux.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	38	Nous recommandons que le Ministère établisse des directives claires pour les demandes d'aide et que l'analyse documentée soit conservée dans le dossier de client pour s'assurer que les décisions soient étayées.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	39	Nous recommandons que le Ministère s'assure que toutes les demandes d'aide comprennent un formulaire de demande aussi complet et précis que possible et dûment préparé et signé par le client.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	41	Nous recommandons que le Ministère établisse des normes et des critères minimaux, comme le nombre d'emplois à être créés ou conservés par dollar avancé, pour être utilisés dans l'évaluation des demandes d'aide.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	45	Nous recommandons que le Ministère joigne une version complète des derniers états financiers audités aux mémoires présentés au Conseil exécutif demandant une aide financière.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	57	Nous recommandons que les considérations d'ordre financier incluses dans le mémoire présenté au Conseil exécutif précisent clairement l'incidence financière sur les comptes de la province, dont le besoin d'une provision pour perte.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	61	Afin d'améliorer la prise de décisions futures en matière de développement économique, nous recommandons que le Ministère quantifie les risques et les avantages pour la province afin d'établir clairement la valeur reçue pour le résultat du financement et trouver un équilibre entre celle-ci et le risque assumé par la province.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	64	Nous recommandons que le Ministère établisse des lignes directrices pour la vérification des allégations et des hypothèses sous-tendant les projections incluses dans les demandes pour de l'aide financière.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	65	Nous recommandons que toutes les allégations en matière de création ou de maintien d'emplois, en lien avec la demande, soient faites par écrit, appuyées par la documentation et signées par un représentant de la société confirmant l'exactitude de la documentation et l'engagement de la société.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	72	Nous recommandons que le ministère, en collaboration avec d'autres, propose une mise à jour de <i>la Loi sur le développement économique</i> pour clarifier le pouvoir de modifier la sûreté.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	82	Dans le cas où cela améliorerait la sûreté prise par la province au regard des ententes de prêts, nous recommandons que le Ministère obtienne une évaluation indépendante des actifs lorsqu'ils sont donnés comme sûreté sur un prêt ou une entente de garantie, notamment lorsque la valeur est importante. Si de l'aide supplémentaire est demandée, le Ministère devrait réévaluer la valeur de ces actifs, car la valeur de réalisation de la sûreté pourrait être touchée.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	83	Lorsque des garanties personnelles sont données, nous recommandons que la province s'assure qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur de la garantie personnelle, comme quoi l'avoir net est suffisant pour protéger l'argent des contribuables.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	85	Nous recommandons que le Ministère indique clairement dans le mémoire présenté au Conseil exécutif les sociétés et les particuliers impliqués dans des manquements antérieurs à l'égard de l'aide financière publique. Dans le cas d'une recommandation pour approuver de l'aide à une telle société ou à un tel particulier, la justification devrait être clairement établie dans le mémoire présenté au Conseil exécutif.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	95	Nous recommandons que le Ministère établisse un plafond sur le montant d'aide qui peut être accordé à une seule société ou à un groupe de sociétés apparentées et sur le niveau d'exposition de la province.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	96	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre un processus par lequel l'aide financière accordée à l'industrie par tous les ministères et organismes publics soit surveillée pour déterminer l'ampleur de l'aide financière accordée par tous les mandataires au sein du périmètre comptable du gouvernement.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	97	À titre de mesure d'efficience et afin de rationaliser l'administration, nous recommandons que le ministère du Développement économique formule des recommandations au Cabinet visant à justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie.	Non Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Bureau du Conseil exécutif	2015	1	2	98	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes qui accordent de l'aide financière à l'industrie.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	113	Nous recommandons que le Ministère présente dans son rapport annuel autant les résultats prévus que réels en matière de création d'emplois et de maintien d'emplois.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	123	Nous recommandons que le Ministère fasse le suivi et présente un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie, selon l'analyse effectuée en 2010 par le Bureau du contrôleur.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	127	Nous recommandons que le Ministère établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses programmes d'aide financière accordée à l'industrie.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Les réseaux de santé Horizon et Vitalité	2015	2	2	112	<p>Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité combler les lacunes dans les pratiques de prévention et de contrôle des infections au sein de leurs programmes respectifs, dont celles indiquées à la pièce 2.9 telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains pas effectué lorsqu'il est requis en vertu de la politique, travailleurs de la santé portant des bagues et des bracelets, endroits avec affichage et gel désinfectant insuffisants; • déchets biomédicaux entreposés inadéquatement; • salles d'hémodialyse et d'oncologie surpeuplées, où les patients sont à risque élevé d'acquérir une maladie infectieuse; • aucun nettoyage effectué entre chaque patient traité dans une même chaise de chimiothérapie; • déficiences liées à l'isolement (affichage, fournitures sur le chariot, utilisation de l'équipement de protection individuelle, etc.); • déficiences liées au linge d'hôpital (linge propre qui arrive dans les hôpitaux inadéquatement couvert, camions de livraison du linge d'hôpital inadéquatement nettoyés, linge propre transporté dans l'hôpital sans être couvert, nettoyage et remplacement limité des housses des chariots de linge qui protègent le linge propre, stock excédentaire de linge d'hôpital, vêtements portés au bloc opératoire entreposés de façon non convenable, etc.); • couvercle de contenants de serviettes désinfectantes restés ouverts; 	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Les réseaux de santé Horizon et Vitalité	2015	2	2	112 suite	<ul style="list-style-type: none"> • séparation inadéquate du matériel propre et du matériel souillé et lieu d'entreposage (linge propre entreposé dans des endroits non convenables, séparation inadéquate dans les unités de soins infirmiers et dans les unités de retraitement des instruments médicaux, matériel et fournitures de test entreposés dans les salles de bains des patients, paniers de linge sale placés à des endroits non convenables, etc.); • portes manquantes ou laissées ouvertes; • placement de patients de façon permanente dans des lits dans le corridor; • nettoyage, étiquetage et entreposage inadéquats du matériel partagé; • affichage insuffisant (entrées publiques) et étiquetage insuffisant (matériel « propre » et « souillé », lieu d'entreposage, etc.); • secteurs où des travaux de construction sont effectués inadéquatement isolés des zones destinées aux patients (avec ventilation adéquate et affichage interdisant l'accès). 	Non mise en oeuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	113	Nous recommandons que les professionnels en prévention et contrôle des infections et tous les gestionnaires circulent régulièrement dans les hôpitaux afin de vérifier si les politiques et les normes sont respectées, de signaler les lacunes aux unités et de veiller à ce qu'elles prennent des mesures correctives. Les lacunes doivent être surveillées et signalées aux comités ou gestionnaires intéressés.	Mise en oeuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	114	Nous recommandons que les professionnels en prévention et contrôle des infections ainsi que les gestionnaires de départements ou d'unités effectuent régulièrement des visites de site aux petits hôpitaux ne disposant d'aucun gestionnaire sur place. Ces visites permettront d'améliorer la surveillance des petits établissements. Elles permettront également aux membres du personnel de poser des questions et de relever les difficultés auxquelles ils font face.	Mise en oeuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en oeuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	115	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité assurent que tous les membres du personnel de l'ensemble des hôpitaux respectent les politiques de prévention et de contrôle des infections.	Mise en oeuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en oeuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	146	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en consultation avec les réseaux de santé Horizon et Vitalité, élabore une stratégie et un programme provinciaux de prévention et de contrôle des infections à l'intention de l'ensemble des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci doivent se pencher sur les pratiques de base et les précautions supplémentaires. Le programme provincial doit notamment comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • des politiques, normes et pratiques provinciales documentées relatives à la prévention et au contrôle des infections; • une stratégie de surveillance du respect des normes en matière de contrôle des infections; • une stratégie complète d'hygiène des mains. 	Mise en oeuvre
	Réseau de santé Vitalité						Non mise en oeuvre
	Ministère de la Santé						Non Mise en oeuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	147	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité embauchent suffisamment de ressources pour leur programme afin de d'assurer que toutes les zones aient accès à des professionnels en prévention et contrôle des infections (PCI), des spécialistes et du personnel de soutien administratif.	Mise en oeuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Vitalité	2015	2	2	148	Nous recommandons que le réseau de santé Vitalité exige que ses PCI obtiennent une formation spécialisée en prévention et contrôle des infections.	Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	149	<p>Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité corrigent les écarts au sein de leurs programmes respectifs, dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • écarts dans la compréhension des pratiques appropriées et des standards des PCI; • variations d'une zone à l'autre du travail des PCI; • écarts quant aux blouses d'isolement. 	Non mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Non mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	180	<p>Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité améliorent la surveillance de la conformité aux normes de prévention et de contrôle des infections, y compris la surveillance des pratiques de base. Il s'agit notamment d'établir des politiques et procédures pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérification uniforme et impartiale de l'hygiène des mains, de quantité appropriée et dans toutes les zones des hôpitaux; • vérification des bijoux et des ongles des travailleurs de la santé afin d'assurer le respect de la politique d'hygiène des mains; • vérification de la gestion du linge d'hôpital, y compris des camions de livraison; • vérification de la gestion des déchets, quel que soit leur type; • vérification du matériel partagé (p. ex. nettoyage et entreposage adéquats). 	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Non mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	202	Nous recommandons que le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé améliorent leur communication au public des renseignements sur l'efficacité des programmes de prévention et de contrôle des infections en rendant des comptes sur l'hygiène des mains et les autres indicateurs de rendement des programmes de prévention et de contrôle des infections.	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
	Ministère de la Santé						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	76	Nous recommandons que le Ministère respecte un cycle réglementé et prévisible de planification de la gestion des forêts et s'assure de respecter <i>la Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> en obtenant de chaque titulaire de permis les plans d'aménagement forestier révisés tous les cinq ans.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	83	Nous recommandons que le Ministère obtienne régulièrement les plans d'aménagement forestier pour toutes les tenures libres industrielles qui sont gérées par des titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne et compare les niveaux de sylviculture entre les tenures libres et les terres de la Couronne.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	104	Nous recommandons que le Ministère complète et mette au point un manuel de sylviculture comprenant des normes de rendement fondées sur les pratiques exemplaires.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	105	Nous recommandons que le Ministère fasse respecter les normes d'aménagement forestier et apporte des modifications ou fasse des exceptions seulement à la lumière de nouvelles connaissances scientifiques et de l'analyse des effets des traitements passés.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	106	Nous recommandons que la zone des forêts de la Couronne faisant l'objet d'une coupe à blanc soit réduite au profit de traitements autres que la coupe à blanc selon la stratégie de gestion des forêts mise à jour intitulée « <i>Stratégie de gestion des forêts de la Couronne - Mettre nos ressources à l'œuvre.</i> »	Non Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	118	Nous recommandons que le Ministère continue le programme de surveillance annuelle de sylviculture et soumette à des contrôles cohérents les services de sylviculture obtenus.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	122	Nous recommandons que le Ministère effectue les évaluations de rendement des titulaires de permis tous les cinq ans conformément à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	123	Nous recommandons que le Ministère vérifie les données d'évaluation pour l'intégralité et l'exactitude.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	131	Nous recommandons que le Ministère contrôle les résultats des traitements sylvicoles au fil du temps et tienne les titulaires de permis responsables au moyen de mesures fondées sur le rendement.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	132	Nous recommandons que les renseignements déclarés par les titulaires de permis soient vérifiés pour l'intégralité et l'exactitude.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	142	Nous recommandons que le Ministère rende des comptes régulièrement à l'Assemblée législative et au public sur l'état des forêts du Nouveau-Brunswick et sur son aménagement.	Non mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	143	En attendant l'élaboration et la publication d'un rapport consolidé sur « l'état des forêts » par le Ministère, nous recommandons que les plus récents plans d'aménagement forestier de tous les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne soient mis à la disposition de l'Assemblée législative et du public.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	158	Nous recommandons que le Ministère ait recours à un modèle de retombées économiques lorsqu'il analyse l'affectation des ressources pour les activités du programme de sylviculture.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	159	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre une recommandation formulée antérieurement par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois de s'engager, tous les cinq ans, envers un niveau de financement de la sylviculture jugé suffisant pour atteindre les objectifs relatifs à l'exploitation du bois et à l'exploitation des produits non ligneux.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	163	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec le Bureau du contrôleur, calcule et comptabilise la valeur de l'actif que constitue le bois de la Couronne dans le rapport annuel du Ministère et la réévaluation pour refléter les récoltes, les travaux de sylviculture et les autres changements. Cette évaluation permettra de quantifier l'incidence des décisions prises par la direction.	Non mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	167	Nous recommandons que le Ministère inclue les besoins de régénération à long terme des forêts de la Couronne et les tendances des récoltes pour appuyer la répartition du financement de la sylviculture.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	181	Nous recommandons que le Ministère compare régulièrement les taux de sylviculture à ceux des autres administrations en plus d'utiliser le modèle de prévision des coûts.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	182	Nous recommandons que le Ministère exige que les titulaires de permis lui fournissent un rapprochement des coûts réels engagés pour les services de sylviculture effectués sur les terres de la Couronne et les taux versés et que les économies réalisées soient partagées proportionnellement entre la Couronne et le titulaire de permis.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	194	Nous recommandons que l'ensemble de rapports uniformisé préparé par l'office de commercialisation des produits forestiers comprenne un rapprochement entre les états financiers audités et le tableau du financement des travaux de sylviculture et les coûts connexes.	Mise en œuvre
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	196	Nous recommandons que le Ministère s'assure qu'une entente d'aménagement forestier soit signée par tous les titulaires de permis actuels afin de s'assurer de la conformité avec la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	3	206	Nous recommandons que la province adopte une entente de partage des coûts plus équitable pour les travaux de sylviculture qui reconnaît les avantages directs réalisés par les entreprises forestières.	Non mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	96	Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et les règlements pour s'acquitter de ses responsabilités liées à l'approvisionnement proportionnel et le rendement continu. Si les principes actuels d'approvisionnement proportionnel et de rendement continu requis en vertu de la Loi ne sont plus pertinents ou en vigueur, le Ministère devrait apporter des modifications à la Loi et aux règlements afin de faciliter l'accomplissement de son mandat.	Non mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	105	Nous recommandons que le Ministère établisse une politique en matière de rendement continu, fixe des objectifs et des cibles mesurables et surveille son rendement pour assurer un rendement continu des terrains boisés privés et en rende compte publiquement.	Non mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	113	Nous recommandons que le Ministère mette en place une seule entente en matière de sylviculture sur les terrains privés pour tous les offices de commercialisation afin de limiter le dédoublement des efforts.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	124	Nous recommandons que le Ministère établisse des buts et des objectifs distincts par rapport auxquels il mesure sa réussite dans la réalisation de son mandat à l'égard des terrains boisés privés. En outre, nous recommandons que le Ministère établisse des buts et des objectifs pour le programme de sylviculture pour les lots boisés privés afin de mesurer les avantages du programme pour la province.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	128	Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement des buts, objectifs, cibles de rendement et des résultats réels de ses travaux et programmes à l'égard de l'approvisionnement en bois des terres privées. La reddition de comptes devrait inclure des explications pour les écarts entre le rendement prévu et réel.	Non mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	149	Nous recommandons que la Commission établisse des profils et des critères par rapport auxquels les candidats potentiels peuvent être évalués.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	154	Nous recommandons que la Commission fasse des demandes de candidature de sorte que les nominations de membres soient échelonnées pour favoriser la continuité.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	159	Nous recommandons que le Ministère examine le mandat et le rendement de la Commission pour s'assurer que les objectifs du gouvernement à l'égard des activités de la Commission soient atteints et que le rôle et les responsabilités de celle-ci soient bien communiqués et compris.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	161	Nous recommandons que la Commission examine ses politiques et procédures actuelles en matière de gouvernance et les compare à la politique de nomination aux organismes, conseils et commissions de la province ainsi qu'aux pratiques exemplaires de gouvernance reconnues afin de définir et de mettre en place des outils pour améliorer ses pratiques de gouvernance actuelles.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	169	Nous recommandons que la Commission complète son plan stratégique afin de refléter son mandat en vertu de la loi et définisse ses priorités stratégiques.	Non mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	175	Nous recommandons que la Commission examine ses politiques et ses manuels actuels en vue de s'assurer qu'ils reflètent de manière précise et cohérente les exigences nécessaires conformément aux normes d'information financière reconnues. Nous recommandons également que des exemplaires actuels de ces documents soient remis aux offices de commercialisation.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	193	Nous recommandons que la Commission évalue ses exigences en matière de rapports produits par les offices de commercialisation pour s'assurer que ce qui est demandé donne les avantages prévus. Nous recommandons aussi que la Commission fasse respecter ses arrêtés pour s'assurer que les offices de commercialisation se conforment à la réglementation.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	205	Nous recommandons que le Ministère et la Commission documentent la manière dont les examens financiers des offices de commercialisation seront menés, y affectent du personnel possédant les compétences et une expérience appropriées pour effectuer l'analyse et rendent compte des résultats de cette analyse accompagnée de recommandations, si nécessaire.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	219	Nous recommandons que la Commission exige que les offices de commercialisation lui fournissent une entente signée entre l'office de commercialisation et tout agent associé qui définit la nature de la relation de mandat ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie en ce qui a trait au mandat de l'office de commercialisation.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	224	Nous recommandons que la Commission organise des réunions régulières avec les offices de commercialisation, individuellement ou en groupe selon le cas, et qu'elle participe à des réunions de district au hasard afin de déterminer les sujets de préoccupation et y donner suite.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	226	Nous recommandons que la Commission documente un cadre qui détermine et aborde de manière proactive les secteurs de risques en matière de gouvernance des offices de commercialisation pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu par les dispositions législatives.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	234	Nous recommandons que la Commission mette en place et documente un processus administratif pour être utilisé dans le cadre de ses pouvoirs d'enquête et officialise une série de mesures et de mécanismes d'exécution progressifs à être utilisée dans les cas de non-respect des arrêtés, des règlements et des directives en matière de politique.	Mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	237	Nous recommandons que le Ministère et la Commission examinent conjointement le mandat et la structure de la Commission et y apportent les modifications nécessaires pour s'assurer que la Commission peut accomplir efficacement son mandat prescrit par la loi.	Non mise en œuvre
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources)	2015	2	4	241	Nous recommandons que la Commission établisse des cibles de rendement pour ses propres activités de surveillance et pour les offices de commercialisations par rapport auxquels la Commission peut évaluer le rendement des offices de commercialisation dans les secteurs essentiels. Nous recommandons également que la Commission rende compte de l'efficacité de ses propres activités et de celles des offices de commercialisation par rapport aux cibles prédéterminées.	Mise en œuvre
Dette publique	Finances	2015	4	2	80	Nous recommandons que le Ministère élabore une stratégie globale de gestion de la dette et la fasse approuver par le Cabinet.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	94	Nous recommandons que le Ministère établisse la tolérance au risque de la province quant à une variation acceptable du budget du service de la dette publique, compte tenu des fluctuations des marchés financiers.	Non mise en œuvre
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	95	Nous recommandons que le Ministère crée un comité des risques, indépendant de la Division de la trésorerie et de la dette, chargé d'examiner et d'approuver toutes les politiques liées à la gestion des risques.	Mise en œuvre
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	109	Nous recommandons que le Ministère effectue régulièrement un test complet de résistance au stress pour son portefeuille de dette, en fonction des chocs économiques et financiers auxquels la province est potentiellement exposée.	Non mise en œuvre
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	123	Nous recommandons que le Ministère indique clairement, dans ses politiques d'emprunt, les produits de titres que la province peut ou non émettre.	Non mise en œuvre
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	129	Nous recommandons que le Ministère précise, dans sa politique, les limites et les pouvoirs pour chaque catégorie de personnel autorisée à mener des opérations d'emprunt et de placement.	Non mise en œuvre
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	139	Nous recommandons que le Ministère rende publics les objectifs, lignes directrices et stratégies de gestion de la dette du gouvernement, ainsi que les besoins et les objectifs financiers à moyen terme, en ce qui concerne la composition de la dette, l'échéance moyenne et d'autres indicateurs.	Non mise en œuvre
Dettes publiques	Finances	2015	4	2	145	Nous recommandons que le Ministère informe le public des prévisions de rendement du portefeuille de la dette de la province, dont le coût de la dette.	Non mise en œuvre
Édifice du Centenaire	Transports et de l'Infrastructure	2015	4	3	57	Afin de faciliter une décision du gouvernement quant à l'avenir de l'édifice du Centenaire, nous recommandons que le Ministère soumette au gouvernement une analyse mise à jour des coûts des options potentielles pour l'installation, y compris l'option de ne rien faire.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Édifice du Centenaire	Transports et de l'Infrastructure	2015	4	3	58	Nous recommandons également que le Ministère applique un moratoire sur de nouvelles modifications ainsi que sur de nouveaux aménagements et occupants dans l'édifice du Centenaire jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'avenir de l'édifice.	Mise en œuvre
Édifice du Centenaire	Transports et de l'Infrastructure	2015	4	3	59	En outre, nous recommandons que le Ministère mette en œuvre immédiatement l'option retenue par le gouvernement pour l'installation.	Mise en œuvre
Édifice du Centenaire	Transports et de l'Infrastructure	2015	4	3	60	Nous recommandons qu'une autorité centrale unique au sein du gouvernement soit chargée d'exercer un contrôle sur la fourniture et la gestion de toutes les surfaces de bureaux du gouvernement, avec le mandat et l'autorité d'appliquer pleinement l'allocation des surfaces de bureau et les politiques d'acquisition.	Mise en œuvre
Édifice du Centenaire	Transports et de l'Infrastructure	2015	4	3	61	Nous recommandons que pour tout projet d'infrastructure à venir, le Ministère demande au gouvernement une approbation globale, portant notamment sur tout déclassement et toute disposition ou démolition d'infrastructures excédentaires, au lieu de continuer de recourir à un processus d'approbation fragmenté qui ne soit pas justifié par l'analyse de rentabilité originale.	Mise en œuvre
Foyers de soins	Développement social	2016	1	2	33	Nous recommandons que le ministère du Développement social évalue s'il y a un avantage économique de fournir des lits en foyers de soins selon le modèle public-privé par rapport au modèle traditionnel.	Mise en œuvre
Foyers de soins	Développement social	2016	1	2	70	Nous recommandons que le ministère du Développement social, en consultation avec le ministère de la Santé, élabore un plan global à long terme afin de s'assurer que la province peut continuer à fournir des services durables aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick.	Mise en œuvre
Foyers de soins	Développement social	2016	1	2	71	Nous recommandons également que le Ministère rende publics les mesures et les résultats des initiatives actuelles et futures dans le cadre du plan global à long terme.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	39	Nous recommandons que le curateur public élabore des directives et procédures complètes à l'intention des administrateurs fiduciaires pour les aider dans leur travail, faciliter la formation des nouveaux administrateurs fiduciaires et assurer l'uniformité des dossiers des clients.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	40	Nous recommandons que le curateur public modifie et mette en œuvre la politique de placement pour les fonds des clients.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	41	Nous recommandons que le curateur public mette à niveau ou remplace l'actuel système informatisé de gestion des dossiers afin qu'il réponde aux besoins des utilisateurs.	Non mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	42	Nous recommandons que le curateur public examine sa couverture d'assurance pour garantir que les actifs des clients sont suffisamment assurés.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	43	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre un examen régulier de supervision des dossiers des clients.	Non mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	44	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre une fonction d'audit interne.	Non Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	50	Nous recommandons que le curateur public s'assure que les administrateurs chargés des tutelles documentent suffisamment la justification de toutes les décisions en matière de soins personnels et de soins de santé dans le système de gestion des dossiers.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	59	Nous recommandons que le curateur public établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses services, évalue son rendement par rapport aux cibles, et rende compte publiquement de son rendement.	Non Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	60	Nous recommandons que le curateur public rende accessibles au public tous les états financiers audités des fiducies administrées par le curateur public.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	69	<p>Nous recommandons que le curateur public détermine les modifications législatives nécessaires pour résoudre ce qui suit, et travaille avec le ministère responsable afin de les mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le manque de rapidité pour obtenir l'autorisation d'agir à titre de curateur public pour un client; • la perte de l'autorisation après le décès d'un client; • les restrictions dans les droits, honoraires ou frais pouvant être imposés aux clients; • l'administration des biens non réclamés. 	Non mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	55	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches assume son mandat prescrit par la <i>Loi sur les associations agricoles</i>. Nous recommandons que le MAAP élabore une stratégie qui précise son mandat, dont une définition claire de son rôle et de ses responsabilités ainsi que les buts et objectifs de son travail auprès des sociétés et des associations de foires agricoles.</p>	Mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	56	<p>À défaut, nous recommandons que, si le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a pas l'intention de remplir son mandat actuel en vertu de la <i>Loi sur les associations agricoles</i>, il puisse apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et ses règlements connexes. Cette mesure définirait et préciserait son engagement envers ces entités.</p>	Mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	72	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches définisse, communique et surveille des exigences minimales en matière de présentation de rapports pour toutes les associations et sociétés agricoles qu'il est tenu de surveiller en vertu de la <i>Loi sur les associations agricoles</i>.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	81	Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches distribue le financement directement aux associations de foires agricoles sans l'aide d'une entité tierce. Nous recommandons que le MAAP élabore et mette en œuvre un processus de répartition de subventions doté de contrôles pertinents pour assurer la bonne utilisation des fonds publics.	Mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Service Nouveau-Brunswick	2016	1	4	104	Nous recommandons, à tout le moins, que Service Nouveau-Brunswick suive sa procédure interne et réévalue toutes les associations de foires agricoles dépassant le cycle d'évaluation de 10 ans, dont les associations de Fredericton, Saint John, Miramichi et du comté de Queens. Nous recommandons que SNB évalue l'admissibilité de ces organismes à une exonération de l'impôt foncier.	Mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Service Nouveau-Brunswick	2016	1	4	109	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick élabore, documente et mette en œuvre un processus et des procédures normalisés pour évaluer l'admissibilité des demandes pour une exonération de l'impôt foncier (catégorie d'imposition 50) et effectue une surveillance régulière pour s'assurer que les organismes bénéficiant des exemptions ont maintenu leur statut d'admissibilité.	Non mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Sécurité publique (Justice et Sécurité publique)	2016	1	4	143	Nous recommandons que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l'admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.	Mise en œuvre
Associations de foires agricoles	Finances	2016	1	4	154	Nous recommandons que le ministère des Finances demande à l'Agence du revenu du Canada de procéder à un audit des associations de foires agricoles qui sont actuellement exonérées de l'impôt provincial sur le revenu afin de vérifier le statut d'admissibilité de ces organismes.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	54	Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que les demandeurs de licence pour des locaux destinés aux aliments présentent tous les documents requis et respectent les normes d'inspection des locaux destinés aux aliments avant d'octroyer une licence.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	65	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en oeuvre des procédures pour repérer les exploitants illégaux de locaux destinés aux aliments et, par la suite, octroie une licence à l'exploitant ou prenne des mesures d'application pour faire cesser leurs activités. Les procédures devraient être effectuées régulièrement et les résultats documentés.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	66	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine toutes les licences des locaux destinés aux aliments pour faire en sorte que la classe est exacte et que les droits annuels appropriés sont perçus.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	69	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en oeuvre intégralement sa stratégie fondée sur les risques pour les inspections en s'assurant que le personnel suit les procédures opérationnelles normalisées documentées et procède à une évaluation des risques adéquate, et l'actualise chaque année, afin de déterminer la fréquence appropriée des inspections des locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	75	Nous recommandons que le ministère de la Santé suive les procédures opérationnelles normalisées (PON) documentées pour convenablement effectuer les inspections afin de surveiller le respect des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments par les exploitants.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	76	Nous recommandons que le ministère de la Santé documente de façon adéquate toutes les inspections en remplissant avec précision et netteté le <i>Formulaire d'inspection des locaux destinés aux aliments</i> .	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	77	Nous recommandons que le ministère de la Santé effectue le nombre requis d'inspections périodiques chaque année (qui est déterminé en évaluant le risque des locaux destinés aux aliments).	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	78	Nous recommandons que le ministère de la Santé effectue les réinspections en temps opportun pour s'assurer que les infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments ont été corrigées.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	85	Dans le cadre de la recommandation 2.75, nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que tous les inspecteurs se lavent les mains avant de commencer leur inspection et inscrivent toutes les infractions dans le rapport d'inspection.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	86	Nous recommandons que le ministère de la Santé renforce les inspections en vérifiant les températures, la concentration des solutions assainissantes, les registres de formation en matière de salubrité alimentaire, etc., et en effectuant un examen approfondi des registres de l'exploitant exigés par les normes d'inspection des locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	87	Nous recommandons que le ministère de la Santé encourage l'uniformité entre les inspecteurs par des moyens comme : <ul style="list-style-type: none"> • donner une formation d'appoint sur les PON; • surveiller le respect des PON; • organiser des réunions régulières pour discuter des infractions et des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments en faisant preuve de jugement professionnel. 	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	92	Nous recommandons que le ministère de la Santé étudie les avantages de faire le suivi et la surveillance des infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments afin de déterminer les tendances et de cibler les efforts des mesures correctives systématiques. (Par exemple, une région pourrait piloter un projet où les infractions sont consignées dans un fichier et ensuite analysées pour déterminer les tendances. Si l'exercice s'avère être bénéfique, un système provincial pourrait être mis en oeuvre.)	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	95	Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que des procédures appropriées soient systématiquement suivies et documentées lors de la révocation d'une licence de locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	102	Il devrait y avoir de graves répercussions pour les locaux destinés aux aliments qui ont leur licence révoquée de manière répétée. Nous recommandons que le ministère de la Santé élimine le non-respect par les exploitants en mettant en oeuvre des mesures d'application plus strictes, comme afficher le respect sur la fenêtre des établissements clairement à la vue du public, donner des contraventions avec amende, imposer des frais de licence progressifs, etc.	Non Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	110	Nous recommandons que le ministère de la Santé améliore ses rapports publics sur le respect des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments : <ul style="list-style-type: none"> • en publiant les rapports d'inspection pour tous les locaux destinés aux aliments; • en publiant les résultats de toutes les inspections pour les deux dernières années. 	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	114	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé établisse une méthode normalisée (à être utilisée par tous les bureaux régionaux) pour conserver des renseignements uniformes, fiables et utiles pour le programme d'inspection des locaux destinés aux aliments, dont les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les répertoires des locaux destinés aux aliments agréés, comprenant leur classe, leurs droits annuels, l'inspecteur assigné, la catégorie de risque, etc.; • les renseignements requis selon les procédures opérationnelles normalisées, comme les renseignements précis sur les locaux destinés aux aliments reliés à leur évaluation des risques, les infractions majeures et critiques, et la connaissance de la direction et des employés en matière de salubrité alimentaires. 	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	115	Le système d'inspection manuel actuel ne fournit pas les renseignements dont le Ministère a besoin. Nous recommandons que le ministère de la Santé étudie ce que font les autres provinces dans ce domaine et qu'il automatise le système d'inspection.	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	125	Nous recommandons que le ministère de la Santé instaure des pratiques d'assurance de la qualité pour s'assurer que tous les domaines à risque faisant l'objet du <i>Règlement sur les locaux destinés aux aliments</i> soient assujettis à la surveillance de l'assurance de la qualité.	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	126	Nous recommandons que le ministère de la Santé fasse la rotation des locaux destinés aux aliments qui sont assignés aux inspecteurs au moins tous les quatre ans comme l'exigent les procédures opérationnelles normalisées (PON).	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	127	Nous recommandons que le ministère de la Santé étalonne l'équipement régulièrement tel que requis par les PON.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	128	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine en profondeur toutes les PON afin de déterminer si elles sont pratiques. Il conviendrait d'accorder une attention à l'identification des PON qui ne sont pas suivies. (Plus particulièrement, le nombre de dossiers d'inspection par inspecteur à être examinés par le directeur régional peut être excessif.) Nous recommandons également que les PON soient révisées selon les besoins.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	154	Nous recommandons que le ministère de la Santé évalue les risques pour la santé publique concernant : <ul style="list-style-type: none"> • les viandes non inspectées; • les exploitants de classe 5 n'ayant pas de formation en matière de salubrité alimentaire; • l'attribution de licences et l'inspection des abattoirs qui font également la transformation de la viande (comme la fabrication de saucisse, de fromage de tête, de viande séchée et autres produits fumés); • les soupers communautaires; et nous recommandons que le Ministère considère actualiser sa réglementation en fonction de ses résultats. 	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	155	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre intégralement le <i>Règlement sur les locaux destinés aux aliments</i> actuel ou le modifie pour refléter les intentions du moment du Ministère en matière de politique sur la santé publique.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	50	<p>Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assure qu'une dispense en raison d'une situation très urgente ou urgente ne soit pas utilisée de façon inappropriée par les ministères pour contourner le processus concurrentiel d'appel d'offres; • exige que les ministères fournissent une justification et des documents adéquats pour appuyer les dispenses demandées; • tienne un registre des raisons pourquoi la décision d'approuver l'exemption a été prise. 	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	58	Nous recommandons que le ministère du Développement social impose une période de récupération entre la fin des contrats existants avec de futurs promoteurs potentiels afin d'éviter des influences indues et des conflits d'intérêts.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	59	Nous recommandons que le ministère du Développement social communique à Service Nouveau-Brunswick la justification pour ne pas suivre les procédures et les conseils en matière d'approvisionnement de Service Nouveau-Brunswick.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	89	Nous recommandons que le ministère du Développement social structure les contrats contenant une rémunération liée au rendement seulement en fonction de résultats réels et mesurables.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	94	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore un cadre pour régir les aspects importants de la gestion des contrats comme l'approvisionnement, l'administration, l'évaluation et l'établissement de rapports.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	103	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et élabore des accords prévoyant la mesure du rendement en incluant des objectifs et des produits à livrer clairs et bien définis.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	117	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> évalue de façon indépendante le rendement des entrepreneurs par rapport aux buts, aux objectifs et aux produits à livrer bien définis dans le contrat; fournisse une rétroaction écrite à Service Nouveau-Brunswick sur le rendement de l'entrepreneur pour les contrats importants. 	*
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	118	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick exige que des rapports sur le rendement des entrepreneurs soient présentés par les entités acheteuses pour tous les accords importants.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	129	Nous recommandons que le ministère du Développement social fasse le suivi des économies réelles à mesure qu'elles s'accumulent au fil du temps et qu'elles soient étayées par des données pertinentes.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	132	Nous recommandons que le ministère du Développement social mesure l'incidence sur la qualité de la prestation des services aux clients découlant des initiatives d'amélioration des processus mises en oeuvre et en rende compte.	*
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	146	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick s'assure que les contrats de services incluent une clause « ne dépassant pas » pour le montant qui correspond à la valeur du bon de commande.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	169	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore une stratégie de surveillance pour les objectifs de mise en oeuvre, les jalons, les produits à livrer et la qualité du service pour les initiatives importantes du Ministère.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	180	Nous recommandons que le ministère du Développement social n'inclue pas de clauses dans les contrats de services qui autorisent que des travaux hors du champ d'application soient entrepris.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	199	Nous recommandons que le ministère du Développement social inclue des conditions contractuelles claires précisant les exigences de facturation comme un délai maximal pour la présentation de factures.	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	228	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des contrôles pour assurer : <ul style="list-style-type: none"> le respect des politiques gouvernementales régissant les frais de déplacement (AD-2801) et l'approbation des paiements (AD-6402); la conformité aux conditions contractuelles importantes comme les rabais et les plafonds de facturation. 	*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	259	Nous recommandons que le ministère du Développement social n'inclue pas des experts-conseils sur les comités d'évaluation de l'approvisionnement si la rémunération des experts-conseils est influencée par l'attribution du contrat	*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	41	Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre, tels que précisés dans son Plan d'action sur les changements climatiques, soient prescrits par la loi, de manière semblable à d'autres provinces canadiennes.	*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	48	Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour Énergie NB pour faire en sorte que les objectifs provinciaux établis dans le Plan d'action sur les changements climatiques soient réalisables.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	55	Nous recommandons qu'Énergie NB : effectue une analyse approfondie sur l'incidence potentielle de l'abandon progressif de la Centrale de Belledune; consulte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur une solution proposée touchant la Centrale de Belledune; intègre l'analyse portant sur l'abandon progressif de la Centrale de Belledune dans son processus du Plan intégré des ressources pour s'assurer qu'elle a la capacité de satisfaire les besoins futurs en électricité du Nouveau- Brunswick, tout en respectant les programmes d'efficacité énergétique et de réduction de la demande.	*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	63	Nous recommandons que le Ministère termine un plan de mise en oeuvre qui décrit : <ul style="list-style-type: none"> • comment et quand les mesures relevées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en oeuvre; • comment le Ministère envisage de surveiller les progrès et d'en rendre 	*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	108	Nous recommandons que le Ministère élabore une évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau provincial. Cette évaluation devrait inclure: <ul style="list-style-type: none"> • un recensement des risques; • une analyse des risques; • une évaluation des risques; • un traitement des risques et des mesures d'adaptation; • un plan de mise en oeuvre et un suivi. 	*
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	120	Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une évaluation de la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	121	Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan de mise en oeuvre pour s'adapter aux changements climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité.	*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	134	Nous recommandons que le Ministère actualise le système de suivi des progrès du PACC pour refléter les modifications apportées au plus récent Plan d'action sur les changements climatiques.	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	80	Nous recommandons que, pour des garanties de bonne exécution ou fonds placés en fiducie, Opportunités NB encadre le décaissement de tels fonds pour obtenir suffisamment de documents justificatifs et en examine l'authenticité et la légitimité avant d'autoriser le versement	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	150	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons qu'une conclusion claire soit établie et présentée au Cabinet à savoir si l'aide financière demandée est suffisante aux fins prévues.	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	152	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les renseignements soumis au Cabinet pour la prise de décisions relatives à l'aide financière devraient comprendre des comparaisons avec les normes industrielles afin d'évaluer la santé de l'entreprise requérant de l'aide financière.	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	154	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons qu'aucune aide financière ne soit accordée à une entreprise lorsqu'il y a des montants importants impayés par les actionnaires de l'entreprise ou des entreprises affiliées. Toutes exceptions devraient être rares et bien justifiées.	*

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	156	<p>Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que la direction et les actionnaires soient tenus de faire une déclaration en matière de dividendes, salaires, primes (ou autres) au besoin, dans le cadre du processus de demande, comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les salaires des cadres supérieurs clés au cours des derniers trois à cinq exercices; • les salaires, dividendes et primes versés aux actionnaires et aux membres de leur famille au cours des derniers trois à cinq exercices; • les transferts à des entreprises liées, associées ou affiliées au cours des derniers trois à cinq exercices; • les détails sur les activités liées au compte des actionnaires au cours des derniers trois à cinq exercices; • les détails sur les dividendes, les rachats d'actions et les modifications apportées au capital-actions au cours des derniers trois à cinq exercices. 	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	158	<p>Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les ententes contiennent une restriction exigeant l'approbation d'ONB avant le versement d'un dividende ou d'une prime.</p>	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	160	<p>Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les déclarations solennelles qui ont été faites à titre de condition pour obtenir l'aide financière soient vérifiées.</p>	*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	162	<p>Lorsque la province a des garanties personnelles sur une aide financière, nous recommandons qu'ONB met en place un processus où, en cas de défaut par un bénéficiaire, les garanties personnelles soient poursuivies sans délai.</p>	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Bureau du Conseil exécutif	2017	2	2	164	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes offrant de l'aide financière à l'industrie.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	42	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) suive des processus normalisés de gestion de projet pour démarrer, planifier, exécuter, contrôler et surveiller le travail des équipes de projet en vue d'atteindre des objectifs précis et répondre à des critères de réussite définis.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	43	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) exige que les promoteurs de projets élaborent une analyse de rentabilité détaillée pour chaque projet pour démontrer sa valeur escomptée.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	44	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) consulte la direction de la Gestion des projets pour la gestion des projets importants.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	45	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) mène une analyse des leçons apprises après la mise en oeuvre d'une nouvelle technologie et intègre les enseignements tirés.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick la haute direction	2017	3	2	72	Nous recommandons que la haute direction de Service Nouveau-Brunswick s'assure que les risques clés associés aux propositions de projets soient clairement mis en évidence dans l'information présentée au Conseil d'administration pour approbation.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick le Conseil d'administration	2017	3	2	73	Nous recommandons que le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick effectue un examen suffisamment rigoureux des propositions de projets à risques élevés tels que répertoriés dans le registre de risques organisationnels.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	79	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) concentre ses efforts pour valider les données de surface habitable brute des types de bâtiment plus complexes.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	82	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) utilise la photographie aérienne comme un outil pour améliorer, rehausser ou vérifier les données et non pas comme un renseignement faisant autorité.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	86	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) octroie des ressources appropriées pour le développement et la mise en oeuvre de nouveaux modèles d'évaluation de masse à l'avenir.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	88	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) exige un examen par les pairs pour l'assurance de la qualité lorsque de nouveaux modèles d'évaluation de masse sont développés.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	91	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) examine régulièrement la mesure dans laquelle chaque élément de données a une incidence sur la valeur du bien et l'avantage de la collecte, de la conservation et de l'utilisation de telles données dans le développement futur de tous les modèles d'évaluation de masse.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	92	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) saisisse la qualité et l'état des biens et analyse adéquatement leur incidence sur la valeur des propriétés.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	95	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) élabore et documente une définition officielle de ce que constitue une erreur d'évaluation foncière.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	109	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) décèle, corrige, fasse le suivi des erreurs et en rende compte publiquement.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	110	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) : <ul style="list-style-type: none"> • effectue une analyse exploratoire sur les éléments de données existants sur les biens pour en déterminer l'intégralité, la précision et la cohérence; • officialise et mette en oeuvre un processus pour surveiller l'intégrité des données. 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	120	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) établisse une unité fonctionnelle d'AQ, qui devrait : <ul style="list-style-type: none"> • relever du directeur général pour maintenir son indépendance, éviter tout conflit d'intérêts potentiel et s'assurer que des renseignements clés sont fournis au décideur; • surveiller la qualité de la gestion de projet; • entreprendre un programme à la grandeur de la province pour améliorer la qualité des données sur les biens, avec une formation, des outils et des normes uniformes dans toutes les régions. 	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	132	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) améliore l'assurance de la qualité en : <ul style="list-style-type: none"> • élaborant des paramètres, des politiques et des procédures pour les rapports d'anomalies; • s'assurant que les rapports d'anomalies font l'objet d'un suivi approprié. 	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	133	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) cesse la pratique de se fier aux demandes de révision des propriétaires fonciers comme moyen de l'assurance de la qualité.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Finances	2017	3	2	139	Nous recommandons que le ministère des Finances propose au Cabinet que Finances assume la responsabilité de l'administration de tous les : <ul style="list-style-type: none"> • changements de politique en matière d'impôt foncier; • les programmes d'avantages et d'allégement fiscaux. 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	145	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) émette des avis d'évaluation foncière annuels distincts des factures d'impôt foncier, précise la valeur réelle et exacte du bien et explique clairement pourquoi la valeur imposable a varié d'une année à l'autre.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Finances	2017	3	2	146	Nous recommandons que le ministère des Finances émette des factures d'impôt foncier distinctes des avis d'évaluation foncière et démontre clairement comment les impôts fonciers sont calculés, incluant tous les crédits, réductions et exonérations applicables.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	150	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) mobilise de façon appropriée le personnel dans l'ensemble de l'organisme dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'importantes initiatives de changement à risque élevé.	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick Directeur général	2017	3	2	155	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick s'assure que le directeur général de l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • dispose de suffisamment de temps pour remplir son obligation légale; • favorise la cohésion de groupe entre les unités au sein des Services de l'évaluation foncière. 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick Conseil d'administration	2017	3	2	156	<p>Pour assurer l'indépendance nécessaire afin de remplir les obligations légales du directeur général, nous recommandons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick exige que le directeur général des Services de l'évaluation foncière relève directement et de façon indépendante du Conseil; le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick ait le pouvoir d'embaucher et de congédier le directeur général sur recommandation du président-directeur général; l'évaluation du rendement et autres questions administratives reposent sur la haute direction de SNB tel que déterminé par le PDG. 	*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Le Bureau du Conseil exécutif	2017	3	2	157	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif accorde au directeur général de l'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick toute la latitude pour communiquer indépendamment au besoin avec le public.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	36	Nous recommandons que les districts scolaires utilisent la convention avec les détenteurs de carte présentée dans la directive AD-6405 <i>Cartes d'achat</i> et que les détenteurs de carte signent la convention avant de recevoir leur carte d'achat et chaque année comme l'exige la nouvelle directive.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Conseil du trésor	2017	5	2	39	Nous recommandons que le Conseil du trésor publie des orientations sur la mise en oeuvre de la directive gouvernementale AD-2801 sur les déplacements concernant les dépenses engagées pour les réunions d'affaires.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	43	Nous recommandons que les districts scolaires utilisent les cartes d'achat seulement pour les achats qui ont été autorisés en vertu des directives gouvernementales.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Bureau du contrôleur	2017	5	2	47	Nous recommandons que le Bureau du contrôleur publie des orientations pour les achats en ligne, incluant les risques associés aux achats en ligne et les mesures de sécurité qui devraient être prises.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	49	Nous recommandons que les districts scolaires surveillent et fassent respecter les lignes directrices énoncées dans la convention avec les détenteurs de carte et la directive AD-6405 <i>Cartes d'achat</i> .	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	53	Nous recommandons que les districts scolaires fournissent de l'éducation aux détenteurs de carte sur l'utilisation appropriée des cartes d'achat et les procédures de rapprochement des opérations avant que les nouveaux détenteurs de carte commencent à utiliser leur carte d'achat et régulièrement pour tous les détenteurs.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	54	Nous recommandons que les districts scolaires fournissent une formation aux administrateurs des cartes d'achat et aux approbateurs d'opérations sur l'utilisation appropriée des cartes d'achats et les mesures d'application.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	60	Nous recommandons que les districts scolaires séparent les responsabilités des utilisateurs et les accès aux systèmes qui sont incompatibles comme l'exigent les directives gouvernementales AD-6402 <i>Autorisation des paiements</i> et AD-6405 <i>Cartes d'achat</i> .	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	65	Nous recommandons que les districts scolaires s'assurent que suffisamment de documents justifiant les opérations de carte d'achat soient fournis par le détenteur de carte, examinés par rapport aux directives et lignes directrices pertinentes et classés pour consultation ultérieure.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	69	Nous recommandons que les districts scolaires surveillent et s'assurent du respect des dispositions de la convention avec les détenteurs de carte concernant la présentation en temps opportun des documents justificatifs	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	72	Nous recommandons que les districts scolaires examinent le codage des comptes et le montant de la taxe de vente pour chaque opération saisie dans le système financier afin de fournir une information financière exacte.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	85	Nous recommandons que les districts scolaires effectuent un examen régulier des listes de détenteurs de carte pour s'assurer que seulement les employés actifs effectuant des achats pour les districts scolaires disposent du type approprié de carte d'achat comportant des montants limites par opération et par mois qui répondent à leurs besoins d'achat.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	86	Nous recommandons que les districts scolaires ajoutent une étape officielle dans le processus de cessation d'emploi pour s'assurer que les cartes d'achat des employés qui quittent leur emploi soient annulées avant la fin de leur emploi auprès du district.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	87	Nous recommandons que les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en oeuvre des procédures pour l'émission et l'annulation des cartes d'achat en consultation avec les autres districts scolaires, avec une orientation du Bureau du contrôleur tel que requis, afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	95	Nous recommandons que les districts scolaires documentent leur surveillance régulière des opérations de cartes d'achat pour relever les dérogations.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Districts scolaires	2017	5	2	96	Nous recommandons que les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en oeuvre des procédures d'application cohérentes pour les détenteurs de carte non conformes afin de faire respecter les lignes directrices en consultation avec les autres districts scolaires, avec une orientation du Bureau du contrôleur tel que requis, afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité.	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Éducation et du Développement de la petite enfance	2017	5	2	97	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance coordonne les travaux sur la mise en oeuvre de nos recommandations par tous les districts scolaires	*
Cartes d'achat des districts scolaires	Éducation et du Développement de la petite enfance	2017	5	2	98	Nous recommandons que le service d'audit interne du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue des audits des cartes d'achat des districts scolaires et en fait rapport de façon régulière.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2019.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2018	1	2	61	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont effectuées en temps opportun; • respecte les lois provinciales et la politique du gouvernement lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la Loi; • documente clairement le processus de nomination et fournisse une justification claire pour les recommandations de nomination formulées au gouvernement. 	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2018	1	2	66	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'assure que les recommandations futures formulées au gouvernement pour des nominations à Travail sécuritaire NB ne créent pas un conflit d'intérêts et n'entraînent pas une réduction de l'indépendance de la société.	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Bureau du Conseil exécutif	2018	1	2	83	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coordonnent leurs efforts pour prendre des décisions en temps opportun à l'égard des futures nominations de Travail sécuritaire NB.	**
	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail						**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2018	1	2	90	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail énonce clairement ses exigences et attentes dans la lettre de mandat.	**
<p>**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.</p>							

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2018	1	2	98	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se conforme aux exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en : <ul style="list-style-type: none"> • émettant annuellement des lettres de mandat; • faisant respecter la présentation d'un plan annuel par Travail sécuritaire NB conformément aux exigences de la loi en question. 	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	2018	1	2	103	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille les progrès accomplis par Travail sécuritaire NB en vue de répondre aux exigences et attentes fournies dans les lettres de mandat du Ministère et en rende compte publiquement.	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	124	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB examine les structures et les pratiques de ses comités pour : <ul style="list-style-type: none"> • sélectionner un membre participant du conseil pour présider les comités; • s'assurer que les indemnités quotidiennes sont versées seulement aux membres des comités pour des réunions de comités; • s'assurer que la composition est alignée avec les besoins du conseil et que les compétences sont suffisantes pour répondre aux exigences du comité; • élaborer et mettre en oeuvre les compétences pour les membres des comités; • élaborer et mettre en oeuvre un plan pour évaluer annuellement le rendement des comités. 	**
<p>**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.</p>							

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	131	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer : <ul style="list-style-type: none"> le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et viceprésident; un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil. 	**
	Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent						**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	132	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en oeuvre une stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction.	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	137	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB actualise régulièrement la grille de compétence du conseil et s'en serve pour, à tout le moins : <ul style="list-style-type: none"> évaluer les besoins en perfectionnement des membres du conseil; recenser les occasions de perfectionnement pour les membres du conseil; recruter de nouveaux membres du conseil pour répondre aux besoins en matière de compétences et d'habiletés. 	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	141	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore des attentes en matière de rendement pour les postes du conseil et entreprenne des évaluations de rendement annuelles pour au moins la présidence du conseil.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	147	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse les trousseaux d'information du conseil bien à l'avance des réunions du conseil et mette l'accent sur les renseignements présentés pour répondre aux exigences en matière de prise de décision du conseil en ayant recours à des documents comme des résumés.	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	150	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en oeuvre un programme d'orientation pour les nouveaux membres et un plan de perfectionnement pour tous les membres du conseil	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	160	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB, dans le cadre de sa planification annuelle et de ses processus d'établissement de rapports : <ul style="list-style-type: none"> • élabore pleinement des buts et objectifs stratégiques à long terme et définisse des cibles mesurables pour tous les indicateurs de rendement clés; • inclue les exigences stratégiques mentionnées dans la lettre de mandat du gouvernement dans le cadre de son processus de planification stratégique; • élabore un plan d'action opérationnel conçu pour mettre en oeuvre l'orientation stratégique à long terme de la société; • soumette au Ministère un plan annuel qui se concentre sur les buts et objectifs qu'elle a l'intention d'atteindre sur la période du plan, tel que l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>. 	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	167	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> établisser une entente de rendement avec le PDG qui lie son rendement à la stratégie et aux résultats de la société; effectue une évaluation annuelle du rendement du PDG par rapport aux attentes documentées. 	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	186	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> inclue les entités comparables du secteur public du Nouveau-Brunswick lorsque la société entreprend des comparaisons de marché de la rémunération afin de répondre aux exigences de la lettre de mandat; maintienne des justifications clairement documentées pour les décisions prises qui ne s'alignent pas avec les lettres de mandat du Ministère. 	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	207	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB s'assure que sa politique actuelle en matière de frais est appliquée et la revise pour : <ul style="list-style-type: none"> définir clairement les pratiques acceptables en matière de déplacements des employés et du conseil; harmoniser avec la politique de la Partie I des services publics, dans la mesure où elle s'applique aux déplacements des employés et du conseil. 	**
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	210	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse une divulgation intégrale au public des renseignements sur la rémunération et les frais des membres du conseil et des cadres supérieurs.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	58	Nous recommandons que le ministère de la Santé fournisse une orientation précise par voie législative et réglementaire quant à la responsabilité pour les services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale, dans les établissements correctionnels provinciaux.	**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	67	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en consultation avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et autres parties pertinentes, élabore un modèle intégré de prestation des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick. Les ententes existantes devraient être remaniées pour répondre aux exigences du modèle de prestation des services.	**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	72	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique collaborent pour saisir et échanger les données en matière de dépendances et de santé mentale. Ces données devraient être utilisées pour déterminer les besoins en matière de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick et pour élaborer des plans stratégiques de prestation de services.	**
	Justice et Sécurité publique						**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique (Services correctionnels du Nouveau-Brunswick)	2018	1	3	84	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (Services correctionnels du Nouveau-Brunswick), en consultation avec le ministère de la Santé, mette en place un outil reconnu de dépistage des problèmes de santé mentale dans le cadre du processus d'admission.	**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	90	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en coordination avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, fournisse une formation en matière de dépistage des problèmes de santé mentale aux membres du personnel infirmier et aux agents d'admission.	**
	Justice et Sécurité publique						**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	93	Nous recommandons que le ministère de la Santé veille à ce que les membres du personnel infirmier des établissements correctionnels aient accès aux dossiers des patients contenus dans le Système de prestation de services aux clients (SPSC), ou à ce qu'ils reçoivent des avis concernant ces dossiers. Ceci permettra la validation de l'historique des traitements suivis et les options en matière de traitements.	**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	100	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique modifie son processus d'admission pour : <ul style="list-style-type: none"> • éliminer le dédoublement des efforts sur le plan des admissions; • améliorer la qualité des données relatives à la santé mentale des détenus; • intégrer les pratiques exemplaires en dépistage des problèmes de santé mentale. 	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	105	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique veillent à ce que les détenus signalés dans le cadre du protocole de dépistage soient référés à un professionnel qualifié de la santé mentale en vue d'une évaluation globale de leur santé mentale afin d'élaborer un plan de traitement.	**
	Justice et Sécurité publique						**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	117	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique collaborent afin de veiller à ce que des options de services de conseil et de thérapie en matière de dépendances et de santé mentale soient offertes aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.	**
	Justice et Sécurité publique						**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	118	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique aient recours à des équipes intégrées de soins cliniques pour aider les adultes en détention, comme l'approche utilisée dans les établissements pour jeunes.	**
	Justice et Sécurité publique						**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	119	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique appuient les programmes communautaires de traitement des dépendances et de santé mentale visant à fournir des traitements aux détenus à l'intérieur des établissements correctionnels en raison des difficultés logistiques et de sécurité liées à emmener les détenus aux centres de traitement communautaires.	**
	Justice et Sécurité publique						**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	124	Nous recommandons que le ministère de la Santé veuille à ce que des services de traitement des dépendances soient offerts aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.	**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	130	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le ministère de la Santé veillent à ce que tous les établissements correctionnels provinciaux bénéficient d'un accès continu à des services d'urgence en santé mentale.	**
	Justice et Sécurité publique						**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	134	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en place une liste de médicaments à l'usage de tous les établissements correctionnels provinciaux. Dans la mesure du possible, la liste devrait être harmonisée avec les protocoles relatifs aux médicaments des pénitenciers fédéraux.	**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	140	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en oeuvre une approche fondée sur un protocole individualisé pour les détenus aux prises avec des problèmes de santé mentale en isolement, comme celle utilisée par le Service correctionnel du Canada. Les protocoles individualisés devraient être intégrés aux plans de traitement et être examinés par des professionnels de la santé mentale.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	151	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique schématisent tous les services actuellement offerts aux clients aux prises avec des problèmes de dépendances et de santé mentale qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. L'information devrait ensuite être utilisée pour élaborer le modèle intégré de prestation des services.	**
	Justice et Sécurité publique						**
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	152	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique élaborent des protocoles appropriés pour assurer la prestation de services continus aux clients aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale qui sont placés en détention dans les établissements correctionnels provinciaux.	**
	Justice et Sécurité publique						**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2020.*